

**RAPPORT PREALABLE**  
**AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**  
**(Conseil municipal du 18/03/2025)**



## Commune de PEZILLA LA RIVIERE

### - Le débat d'orientation budgétaire -

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Le législateur a considéré que le DOB devait intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget (10 semaines avec la M57). Si aucun délai minimal n'est imposé entre le vote du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget, le juge administratif a estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2001).

La loi NOTRe prévoit, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; - la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport doit également comporter, dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de 3 500 habitants et le département, les informations relatives :

- à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.
- à la durée du travail.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique.

Cette délibération et ce rapport doivent être transmis au représentant de l'État.

Ces dispositions ont été complétées comme suit par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 publiée au journal officiel du 23 janvier 2018 :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### La situation des finances publiques

La Cour des comptes publie son premier rapport de l'année (Février 2025) consacré à la situation d'ensemble des finances publiques, après deux années noires. En effet, pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,0 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine désormais à près de 3 300 Md€ et les charges d'intérêt à 59 Md€. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période. Si la faible progression des impôts expliquait en partie la contre-performance de 2023, c'est à l'inverse la dynamique des dépenses qui est en cause en 2024, principalement du côté des collectivités locales et de la protection sociale.

La France, seule en Europe à voir ses finances publiques continuer de se dégrader, a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029 : après deux faux-départs, l'année 2025 est désormais déterminante pour engager l'ajustement budgétaire nécessaire que la Cour évalue à 110 Md€, soit plus du double de celui évalué à l'été 2023 avant le dérapage qui a caractérisé les derniers mois.

### 2025, une année déterminante pour le redressement des finances publiques

Pour cette année, la réduction de 0,6 point du déficit prévue par la loi de finances tout juste adoptée repose quasi-exclusivement sur des hausses d'impôts plutôt que sur des économies, la dépense publique hors charges de la dette continuant de progresser à un rythme proche de sa tendance d'avant-crise. Près de la moitié des hausses de prélèvements inscrites en loi de finances pour 2025 est présentée comme temporaire, ce qui reporte sur les années suivantes l'effort structurel de redressement des finances publiques.

**L'année 2024 a été marquée par une très relative progression de l'activité économique française. Les projections pour 2025 s'annoncent finalement plus modestes selon différentes institutions. Le contexte politique national et international crée beaucoup d'incertitudes.**

### La légère croissance de l'activité économique en 2024 soutenue par des facteurs conjoncturels

#### Légère croissance de l'activité économique en France en 2024

Avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) estimée à +1,1 %, l'année 2024 affiche une performance stable, quoique légèrement supérieure à 2023 (+ 0,9 %). Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont dopé temporairement l'activité économique, en particulier dans les secteurs liés au tourisme et à l'événementiel.

La consommation des ménages a progressé de manière limitée (+ 0,9 %), freinée par un taux d'épargne toujours élevé, supérieur de 3 points à son niveau pré-Covid. L'investissement des entreprises a continué de reculer, sous l'effet de conditions de financement serrées ; il devrait tarder à redémarrer au regard des incertitudes budgétaires à l'échelle nationale et commerciale à l'échelle mondiale selon les prévisions du groupe Crédit Agricole. L'inflation, qui s'est établie à 2,4 % sur l'année, a nettement ralenti grâce à une baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Elle est de 0.8 % en février 2025.

## **Un climat teinté d'incertitudes pesant sur l'activité économique nationale en 2025**

En 2025, les projections macroéconomiques de la Banque de France tablent sur une croissance de l'activité économique de 0,9 %. La demande resterait contrainte par des mesures de consolidation budgétaire et un contexte d'incertitude pesant sur les comportements de consommation et d'investissement. « L'activité est suspendue à un regain de confiance » selon l'Insee.

La consommation des ménages devrait néanmoins accélérer légèrement, portée par des gains de pouvoir d'achat (+ 0,9 %), tandis que l'investissement privé devrait rester atone avant de repartir progressivement en 2026.

Anticipée en baisse en janvier, selon les données provisoires, au final, l'INSEE confirme une hausse de l'inflation en ce début d'année 2025. Les prix à la consommation ont augmenté de 1,7% sur un an en France en janvier, selon les résultats définitifs publiés dernièrement par l'Insee, qui a relevé de 0,3 point son estimation provisoire de 1,4%.

La France devrait cependant naviguer dans un environnement économique complexe en 2025, marqué par ces incertitudes et celles relatives aux stratégies commerciales qui seront conduites à l'échelle internationale. La croissance de l'activité économique pourrait être plus soutenue en 2026.

### **La consommation des ménages redeviendrait le principal moteur de la croissance à partir de 2025, soutenue par les gains de pouvoir d'achat de la masse salariale**

Les Français devraient bénéficier d'un meilleur pouvoir d'achat grâce au rattrapage des salaires sur l'inflation et au reflux de celle-ci. Néanmoins, les perspectives économiques restent mornes pour 2025 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

### **Le taux de chômage progresserait de façon temporaire en 2025 et 2026, avant de redescendre en 2027**

Le taux de chômage atteindrait un niveau de 7,8 % en moyenne annuelle en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse pour s'établir à 7,4 % en 2027, en raison d'une reprise plus franche de l'activité.

#### **Les taux d'intérêts :**

Après avoir augmenté de manière régulière à compter du printemps 2022, on commence à constater, depuis le second semestre 2024, une réelle baisse des taux de l'immobilier qui se poursuit modérément.

Taux moyen sur 20 ans : quelques chiffres .....

<u>Janvier 2022</u> :	1.10 %
<u>Janvier 2023</u> :	2.51 %
<u>Janvier 2024</u> :	4.05 %
<u>Septembre 2024</u> :	3.55 %
<u>Février 2025</u> :	3.40 %

### **L'investissement des entreprises continuerait de marquer le pas jusqu'en 2025, avant de repartir en 2026-2027**

La croissance de l'investissement des entreprises, pénalisé notamment par l'incertitude fiscale et budgétaire, resterait atone jusqu'à fin 2025. Il regagnerait en vigueur les deux années suivantes, soutenu par les besoins tendanciels d'investissement dans les transitions numérique et énergétique.

### **Le déficit 2025 pourrait se situer entre 5 % et 5 ½ % du PIB, après 6,1 % en 2024.**

## La Loi de Finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a été adoptée à l'issue du vote de la Commission Mixte Paritaire et de l'engagement de la responsabilité du gouvernement conformément à l'article 49.3 de la Constitution. Après plus de quatre mois d'un marathon budgétaire inédit, le projet de budget a été définitivement adopté par le Parlement.

Principales Dispositions : Une facture d'environ 7 milliards d'euros pour les collectivités

<b>Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)</b>	
Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ	- 1
Gel du montant de la fraction de TVA	- 1,2
Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP)	- 0,49
DGF : augmentation de 150 M€	0,15
Réduction du Fonds vert	- 1,35
Dotations de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
Agence nationale du sport	- 0,06
<b>TOTAL</b>	<b>- 5,6</b>

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (en lieu et place des 5 Md€ prévus par le gouvernement fin 2024).

**Dotations** : La DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, mais au travers d'une minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette augmentation étant plus faible que l'inflation prévue, il s'agit donc d'une baisse en volume de la DGF. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue.

**Fonds vert amputé** : A ces efforts demandés aux collectivités, il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.

**DCRTP et FDPTP** : des baisses significatives sont prévues sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

**COTISATIONS PATRONALES** : La cotisation à la CNRACL pèsera pour plus de 1,4 milliards en 2025 (3 points auxquels s'ajoute la non-compensation du point supplémentaire de 2024), avec une augmentation complémentaire de 3 points en 2026, 2027 et 2028, portant la facture pour les collectivités à plus de 5 milliards.

La loi de finances pour 2025 impose des restrictions budgétaires à hauteur de 5 milliards d'euros d'économies, demandés aux collectivités locales. Cette situation engendre des défis importants pour la gestion des finances des communes et intercommunalités. Dans ce contexte, les collectivités, garantes du service public et principales actrices du développement territorial, doivent relever de nombreux défis : transition écologique, réhabilitation des infrastructures vieillissantes, attractivité économique, lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Dans cette période de réduction des recettes et d'inflation, maintenir l'équilibre budgétaire devient un exercice complexe. La diminution et suppression de fonds spécifiques, va impacter de nombreux projets dans des domaines essentiels tels que la rénovation énergétique des bâtiments, la voirie, la culture.....

Face à ces défis, les collectivités locales sont appelées à redoubler d'ingéniosité pour mener à bien leur mission de service public.

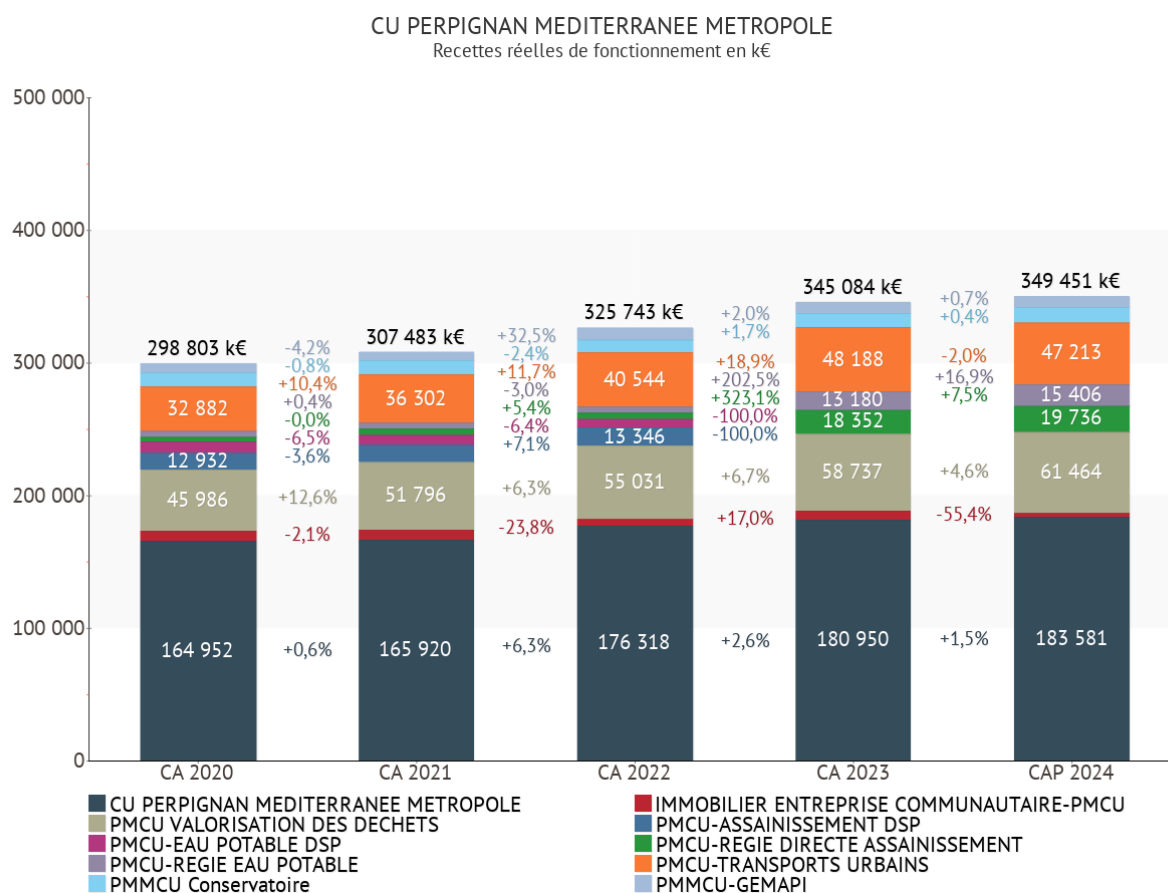


## LA SITUATION DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE CU

Source des données présentées : données provisoires – CA 2024 pouvant différer des données définitives -  
 Extrait du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en conseil communautaire du 24/02/2025.

### I. Les données financières rétrospectives

#### A. Evolution des recettes réelles de fonctionnement tous budgets (hors stocks)



Les recettes réelles de fonctionnement tous budgets confondus (hors budgets de stock) ont augmenté de 4,3 M€. C'est nettement moins qu'entre 2023 et 2022. Les recettes fiscales augmentent moins entre 2024-2023 qu'entre 2023 et 2022.

Dans les grandes lignes, les budgets qui affichent une évolution positive sont les suivants :

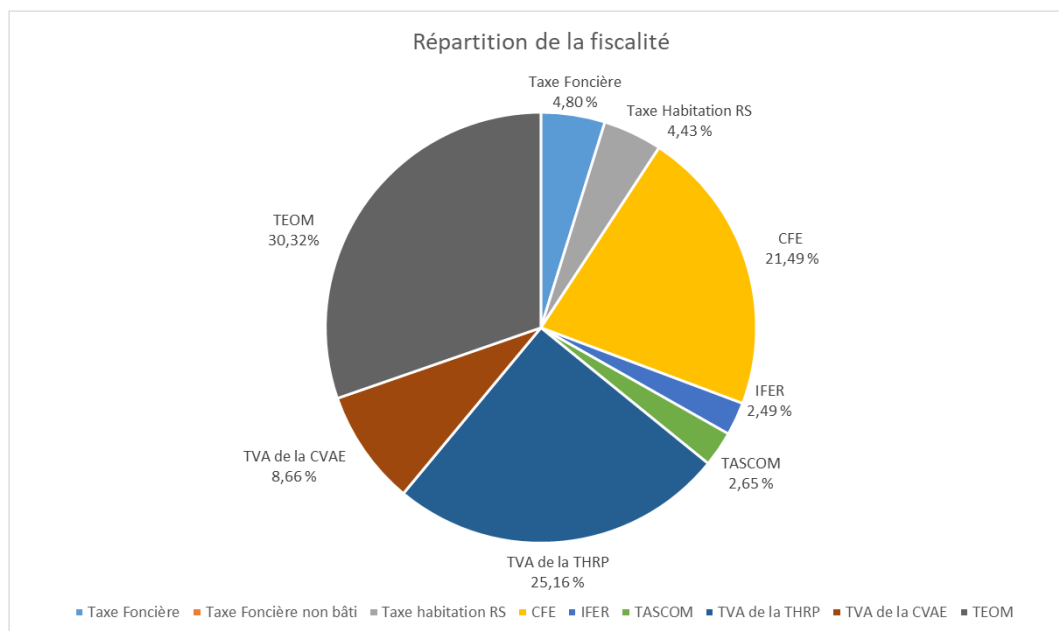
- 2,6 M€ pour le budget principal (répartis sur les produits de taxe foncière, CVAE, Tascom) liés à l'augmentation des bases. La part de TVA n'évolue à ce jour que de 50 000 €, dans l'attente de la notification définitive au mois de Mars.
- 1,3 M€ pour le budget annexe assainissement (factures d'eau).
- 2,2 M€ sur le budget de l'eau (factures d'eau).
- 2,7 M€ sur le budget déchets liés à l'augmentation des bases de TEOM.

Les budgets qui affichent des recettes moindres sont les suivants :

- Le budget immobilier, la subvention d'équilibre en provenance du budget principal baisse de

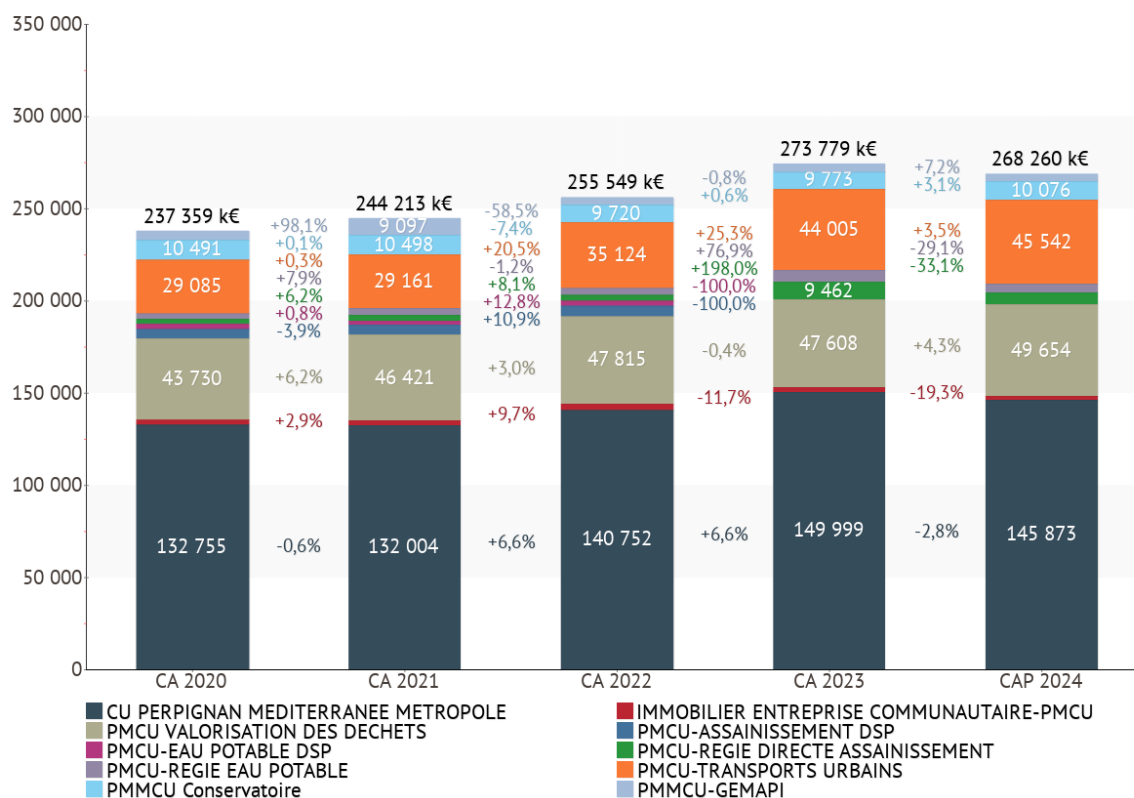
3,7 M€. En effet, cette subvention avait été augmentée pendant deux ans pour la régularisation des amortissements à présent terminée.

- Sur le budget transport, les recettes sont en baisse de 800 K€. Cette baisse est répartie entre le chapitre 73 qui enregistre le versement mobilité, et le chapitre 75 qui enregistrait en 2023 une recette exceptionnelle de la Région pour la crise énergétique (392 163 €).



## B. Evolution de la dépense réelle d'investissement tout budget (hors stocks)

CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE  
 Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé par rapport à 2023 malgré l'inflation persistante. (-5,5 M€ sur l'ensemble des budgets). Cette baisse est le résultat de la bonne gestion des services.

- Les dépenses du budget principal sont en baisse de 4,1 M€, répartis principalement sur les chapitres 011, charges à caractère général et le chapitre 012, charges de personnel mais également sur le chapitre 65 (subvention d'équilibre au BA 09).

- Sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, les dépenses sont en baisse significative (5 M€ pour les deux budgets répartis sur les charges à caractère général et les dépenses de personnel). Cette baisse des charges s'explique par la clôture de la régie des eaux.

- Les dépenses du budget transport progressent de 1,5 M€ réparties principalement sur la subvention au délégataire et les charges de personnel. A noter que les charges à caractère général sont en baisse de 32 % sur ce budget.

- Les dépenses réelles du budget déchets augmentent de 2 M€ réparties principalement sur les charges à caractère général et les dépenses de personnel.

### **C. Evolution de l'épargne nette tous budgets (hors stocks)**

L'épargne nette est un indicateur important de la santé financière des budgets publics. En effet elle représente, une fois réglé le quotidien, les intérêts et le capital des emprunts existants, la somme que la collectivité a la possibilité de dégager pour financer son investissement (hors nouveaux prêts ou nouvelles subventions).

Cet indicateur n'est pas significatif sur les budgets de stocks (ZAE). En effet, les travaux sur les zones sont enregistrés en fonctionnement, on ne peut pas considérer, comme dans les budgets classiques, que la ressource « tirée du fonctionnement » va financer l'investissement ;

L'épargne nette sur le budget déchets atteint 10,5 M€, ce qui permet de financer de nouveaux investissements (nouveaux bacs, nouveaux camions, travaux dans les déchetteries).

L'épargne nette du budget Gémapi est stable.

L'épargne nette totale sur les budgets de l'eau et assainissement s'est nettement améliorée passant de 4,5 € à 12 M€ pour les deux budgets (respectivement 5,1 M€ et 6,9 M€). Il faut rester prudent car cette progression correspond au fait que nous avons perçu sur l'exercice les recettes des factures d'eau du dernier trimestre 2023. La relève des compteurs n'étant pas terminée au moment de la clôture de la régie, la perception des recettes a été décalée.

Les budgets Transport et immobilier d'entreprises affichent une épargne nette légèrement négative (respectivement 500 K€ et 126 K€).

Pour le budget principal, l'épargne nette est de l'ordre de 14 ou 15 M€ sur les derniers exercices, à l'exception du CA 2023. Cette ressource est utilisée pour permettre la réalisation d'investissements réels. En 2023, cette épargne a baissé significativement puisqu'elle est passée sous la barre des 10 M€. En 2024, elle remonte à un niveau plus confortable de 16 M€.

La prudence s'impose cependant. En effet, cette remontée s'explique par :

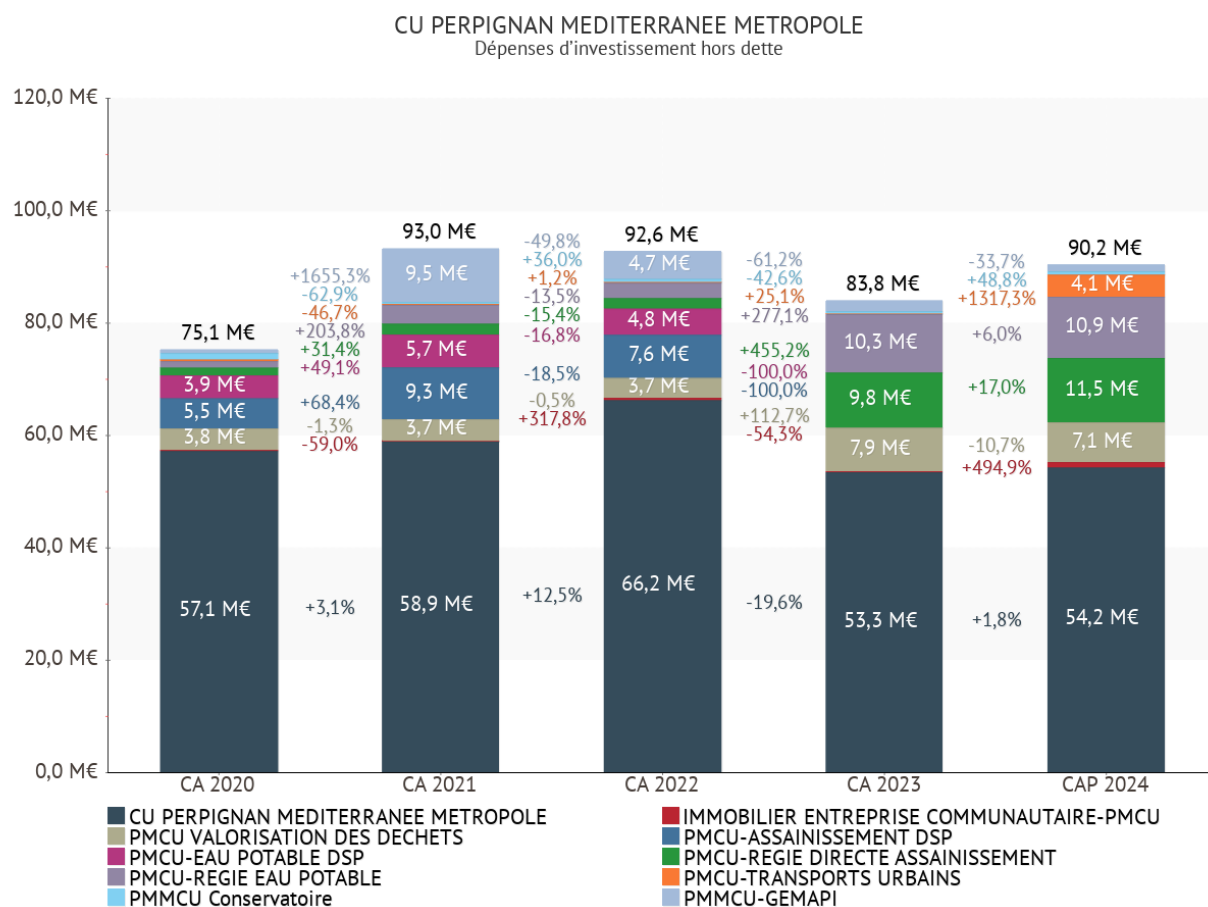
-Les économies réalisées sur les chapitres 011 et 012

-La prise en compte de recettes exceptionnelles comme :

la perception des dividendes de l'ESH pour 1,2 M€ ; Les intérêts perçus au titre de l'ouverture d'un compte à terme et le placement de la somme de 10 M€. (Intérêts perçus de 232 283,33 €).



## D. Evolution de la dépense réelle d'investissement tous budgets (hors stocks)



Les dépenses d'investissement en 2024 s'établissent à 90,2 millions **hors budget de Stocks** (BA Zones économiques et habitat). La dépense réelle est constituée de toutes les dépenses (inclus chapitres 10, 26 et 27) à l'exclusion du remboursement de la dette. Ce niveau est supérieur à celui de l'an dernier (83,8 M€). Le montant des restes à réaliser tous budgets s'établit à 18,2 M€ (hors budget éco).

## II. L'endettement

### A. L'état de la dette tous budgets, vision rétrospective

Pour le budget principal, l'encours présenté dans ce tableau tient compte de l'ensemble des emprunts contractés au cours de l'année 2024.

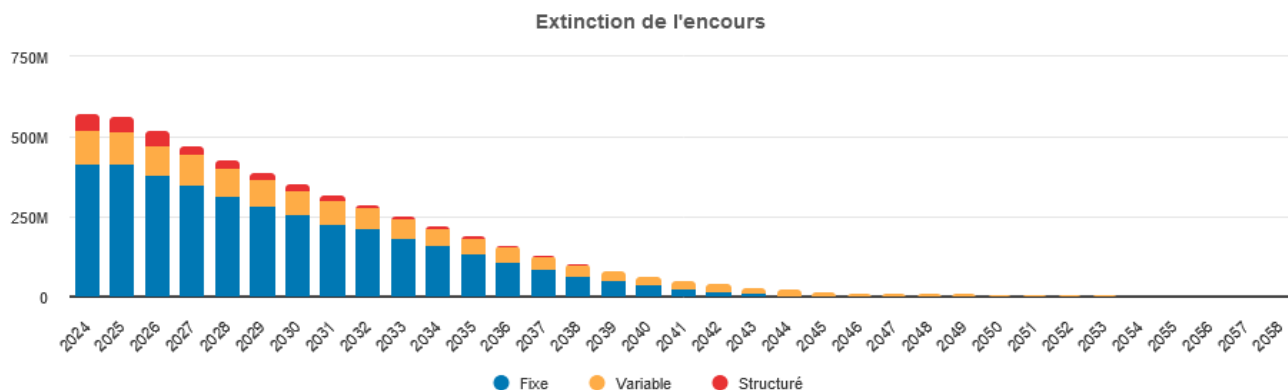
L'endettement par habitant (en prenant la population DGF 2024, 307 803 habitants) s'élève à 1 835 € par habitant (1 929 € /habitant en 2023).

Cette année, on constate un net désendettement (-23,8 M€).

Le budget principal se désendette de 11,5 M€.

Seul le budget eau potable affiche un endettement qui progresse légèrement (+1,4 M€).

## B. Extinction de l'encours tous budgets :



## C. Evolution de l'annuité tous budgets :

A l'échéance de 25 ans, la diminution de l'encours est linéaire alors que les échéances présentent un décrochage net en 2028.

Les intérêts à rembourser tous budgets sont prévus à 16,8 Millions d'euros pour 2025. Le capital à rembourser pour 2025, tous budgets, est de l'ordre de 45,9 millions d'euros, soit une charge totale estimée à 62,7 M€.

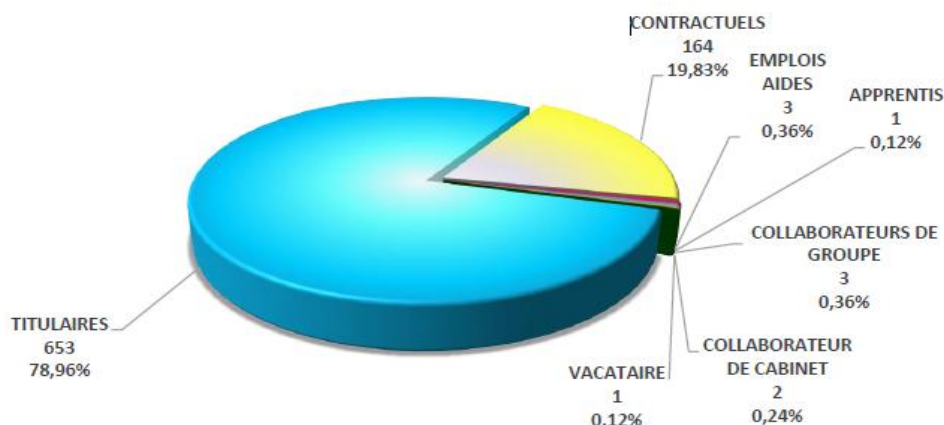
## D. La capacité de désendettement du budget principal

La capacité de désendettement (encours de dette / niveau d'épargne brute) du budget principal, habituellement comprise entre 8 et 9 ans sur les derniers exercices, a dépassé les 10 années au CA 2023. Pour 2024, les données provisoires donnent une capacité de désendettement légèrement supérieure à 8 ans (soit 8,2) du fait de la baisse de l'encours de dette et la hausse de l'épargne nette. Ce ratio est inférieur au seuil d'alerte de l'Etat (12 ans).

## III. Les ressources humaines

### A. Les effectifs

Au 31 décembre 2024, les effectifs de Perpignan Méditerranée Métropole sont composés à 78,9 % par des agents statutaires (-1,5 % par rapport à 2023). Les agents contractuels de droit public représentent 19,8 % (+1,5 % par rapport à 2023). La collectivité compte 3 agents en contrats aidés et 1 apprenti.



## **B. L'évolution du chapitre 012 (dépenses de personnel), tous budgets**

Les dépenses de personnel hors convention de gestion\* sont de l'ordre de 38 à 39 millions sur les derniers exercices :

Les dépenses de personnel ont augmenté de manière significative en 2022, 2023 et 2024. En effet, le budget a été fortement impacté par les évolutions réglementaires (revalorisations indiciaires successives de 3,5 % et 1,5 %, augmentations de l'indice minimum et du SMIC, reclassements des catégories C et B, attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, augmentation des primes de la filière culturelle). Par ailleurs, les Programmations Pluriannuelles Ressources Humaines (PPRH) 2024 ont impacté le budget 2024.

### L'évolution prévisionnelle des rémunérations pour 2025

Le budget tient compte des événements prévisibles pour 2025 estimés à hauteur de 4 132 944 € :

#### Evènements liés à la réglementation nationale

- les revalorisations et reclassements,
- les augmentations (SMIC, cotisations...) dont 3 % CNRACL (513 K€) et 1 % maladie (97 K€)
- les changements d'échelon,
- la participation à la prévoyance (10 €/m pour les agents souscrivant à un contrat labellisé),
- la fin du financement des apprentis pour les diplômés de niveaux 6 et 7 (bac+3 et au-delà),
- la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

#### Evènements liés à la réglementation interne

- le régime indemnitaire comprenant les primes mensuelles et annuelles (avantages acquis, CIAEP, RECO CNAM, augmentations du RIFSEEP),
- le versement d'Allocations d'aide au Retour à l'Emploi pour des agents titulaires (rupture conventionnelle, discipline...),
- les jurys concours, vacataires, stagiaires de longue durée.

#### Evènements liés à la politique RH

- les avancements de grade et les promotions internes,
- les nominations, stagiairisations et valorisation des concours,
- les ruptures conventionnelles et indemnités de fin de contrat,
- les recrutements prévus (saisonniers, remplacements, transfert de 3 agents de Corneilla-La-Riv., plan de recrutement / PPRH, reclassements, réorganisations et créations de postes),
- Les départs confirmés et prévisionnels,
- L'augmentation du Complément Indemnitaire Annuel (+50 € bruts).

#### Autres dépenses du chapitre 012 hors masse salariale

- les mandats complémentaires (capital décès...),
- les remboursements des personnels mis à disposition de PMM dans le cadre de conventions,
- les frais médicaux divers (visites, secrétariat médical...),
- les validations des états de service CNRACL,
- l'assurance statutaire,
- les cachets et charges des intervenants auprès du Conservatoire,
- l'intérim pour la DVDEP.

Des évolutions réglementaires, augmentations des cotisations patronales retraites CNRACL (+3 %) et maladie sont à prévoir. Elles impacteront le budget 2025.

Des ajustements en cours d'année seront ainsi à prévoir en fonction notamment de l'évolution de ces éléments.

## Les orientations budgétaires pour 2025

Les mesures d'économies demandées par le gouvernement nous obligent à faire preuve de prudence dans la prévision de nos recettes, notamment les dotations (dotations de compensation et d'intercommunalité), ainsi que la fraction de TVA, toutes prévues sans dynamique.

### A. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes du budget principal

A ce stade de la préparation budgétaire, au 1er février 2025, il est prévu les évolutions suivantes sur le budget principal en recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Total BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Budget Primitif 2025
013	Atténuations de charges	626 305,01	739 674,86	630 000,00
70	Produits des services	2 143 325,79	2 483 314,47	1 344 823,00
73	Impôts et Taxes	66 569 488,00	66 434 481,00	66 219 488,00
731	Fiscalité locale	70 020 055,32	71 342 491,59	71 519 818,80
74	Dotations et Participations	36 949 451,68	36 685 075,38	36 917 825,15
75	Autres produits de gestion courante	2 041 383,71	1 905 054,09	1 882 369,00
76	Produits financiers	3 657 952,39	3 891 851,72	2 983 197,99
77	Produits exceptionnels	500,00	99 331,16	500,00
78	Reprise sur provisions			
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>182 008 461,90</b>	<b>183 581 274,27</b>	<b>181 498 021,94</b>

Les évolutions prévisionnelles sur les recettes sont particulièrement délicates à fixer avec précision en raison de l'incertitude sur les mesures qui seront adoptées pour le budget 2025 de l'Etat.

Au vu de l'évolution des bases et des prévisions d'inflation, le groupe de travail « finances » a validé la fixation d'un taux de 1,7 % sur l'ensemble des impôts et taxes à appliquer aux bases prévisionnelles de 2024 et pas de dynamique sur la fraction de TVA ni sur les dotations. L'ensemble des taux sont maintenus constants.

La fraction de TVA doit être évaluée avec prudence. D'abord, parce que sur le projet de loi de finances, celle-ci a été prévue sans dynamique.

Ensuite, car celle-ci a toujours subi des variations importantes au cours des exercices précédents. Ce fut le cas en 2022 et 2023. Pour 2024, la notification du mois de Mars indiquait une somme prévisionnelle de 65,7 M€ sur l'état 1259. L'ajustement reçu au mois de novembre nous indiquait un montant de 62,8 M€ soit 2,8 M€ de moins.

**Le chapitre 70 (produits des services)** est prévu en baisse. En 2024, nous avons perçu sur ce chapitre le remboursement des mises à disposition des agents de la voirie qui devraient être moins élevées en 2025. Le remboursement des mises à disposition devrait s'établir à environ 800 k€ au lieu de 1,5 M€ perçus en 2024.

#### **Le chapitre 73 (impôts et taxes) :**

Ce chapitre regroupe les éventuelles attributions de compensation perçues des communes, le FPIC ainsi que la fraction de TVA. Nous avons perçu en 2024 66,4 M€.

□ En maintenant la fraction de TVA à son niveau de 2024 (montant notifié en novembre), et en prenant une marge de prudence sur le FPIC qui a tendance à baisser chaque année, nous arrivons à une prévision de 66,2 M€.

### Le chapitre 731 Fiscalité locale :

Nous avons perçu en 2024 69,4 M€ sur ce chapitre qui regroupe :

-la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

-l'IFER

-la TASCOM

-la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

□ En augmentant les bases de 1,7 %, la prévision est de 71,5 M€.

### Le chapitre 74 (dotations et participations) :

Les prévisions sont basées sur le réalisé 2024. A ce stade, les montants de la dotation de compensation et celle d'intercommunalité ne sont pas connues. Les montants perçus en 2024 ont été reconduits.

L'ensemble des autres ressources de fonctionnement sont prévues comme stables :

- Le 013 : remboursements d'assurance, sécurité sociale et emplois aidés ;

- Les autres produits de gestion courante (75) : revenus des immeubles (Centre del mon par exemple), redevance de concession gaz, subvention de l'EDF à l'écoparc ;

- Le chapitre « produits financiers » (76) héberge l'aide de l'Etat (fonds de soutien de sortie des emprunts toxiques). A noter sur ce chapitre : en 2024, il a été perçu une recette exceptionnelle de 1,2 M€ correspondant aux dividendes perçus de l'ESH (Etabl Social de l'Habitat) pour l'exercice 2022.

A ce stade de la préparation budgétaire, au 1er février 2025, il est prévu les évolutions suivantes sur le budget principal **en dépenses de fonctionnement** :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Total BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	13 615 713,69	11 411 424,75	14 259 955,70
012	Charges de Personnel	14 518 451,61	13 633 868,55	13 692 919,00
65	Autres charges de gestion courante	37 133 406,70	36 033 689,91	37 610 085,92
66	Charges financières	9 191 721,05	8 327 769,22	8 772 404,00
6586	Frais de fonctionnement des élus	177 037,00	83 756,75	182 000,00
67	Charges spécifiques	73 219,00	327,11	50 500,00
68	Dotations aux provisions	365 155,85		527 765,00
014	Atténuations de produits	77 973 302,00	76 382 316,39	76 547 481,00
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>153 048 006,90</b>	<b>145 873 152,68</b>	<b>151 643 110,62</b>

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont prévues en baisse (1 %) par rapport au BP 2024.

**Pour le chapitre 011 – Charges à caractère général** : La prévision 2025 affiche une évolution de 5 % par rapport au budgétisé 2024 qui s'explique :

- Par une hausse des charges locatives. PMM est devenu propriétaire de nouveaux locaux (St-Nazaire, Saint-Charles) avec une augmentation de charges de l'ordre de 80 K€,
- Par la création de terrains de délestage pour les gens du voyage pour éviter les stationnements illicites (450 k€),
- La hausse des matériaux et matières premières,
- Le basculement des dépenses d'entretien des espaces verts des ZAE sur le budget principal.

**Pour le chapitre 012 charges à caractère général** : pour rappel, les principales mesures figurent dans la partie III.

### **Pour le chapitre 66- Charges financières**

Il y a une part de dette variable dans la dette donc il est difficile de prévoir précisément l'évolution des charges d'intérêt compte tenu des fluctuations des marchés. A ce jour, les marchés prévoient une nouvelle baisse des taux au cours du 1er semestre 2025. Il est prévu un montant de 16,8 M€ pour tous les budgets - en légère baisse par rapport à 2024 -.

### **Remboursement anticipé temporaire (RAT) et placement de trésorerie RAT**

Sur le budget principal, un remboursement anticipé temporaire du prêt CO9560 au Crédit Agricole a été effectué pour un montant de 10 549 321,65 € du 25/07/2024 au 06/12/2024. Les charges financières de ce prêt dues pour l'année devraient être diminuées de près de 100 000 €. Cette opération sera renouvelée en 2025. Un montant de 10 600 000 € est inscrit au budget.

### **Placement de trésorerie**

Il a également été procédé à l'ouverture d'un compte à terme auprès du trésorier sur lequel la somme de 10 000 000 € a été placée durant 7 mois générant la somme de **232 283,33 €** d'intérêts, recette titrée sur le budget principal en 2024 (chapitre 76). Cette opération sera renouvelée en 2025.

### **Pour le chapitre 68- Dotations aux provisions**

Une somme de 527 765 € est inscrite correspondant à des contentieux en cours.

### **Pour le chapitre 014- Atténuations de produits**

Le montant de l'attribution de compensation est prévu à 46,9 M€. La dotation de solidarité communautaire est inscrite à 3 038 000 €. Les reversements de taxe de séjour à Perpignan et à Canet sont également prévus pour un montant total de 1,1 M€. La taxe additionnelle liée à la ligne à grande vitesse fait l'objet d'un reversement à la société SLNMP par ordre de paiement. Ces sommes ne transitent pas par le budget et ne donnent donc pas lieu à des inscriptions en dépenses et en recettes.

### **Pour le chapitre 65- Autres charges**

On note une augmentation du montant de la cotisation au SDIS de l'ordre de 2 %. Le SDIS pour la commune de Corneilla-la-Riv. a été intégré pour 47 751,90 €. Le montant de la cotisation s'élève à 11 953 077,49 €. Pour le reste, les prévisions sont similaires au budgété 2024.



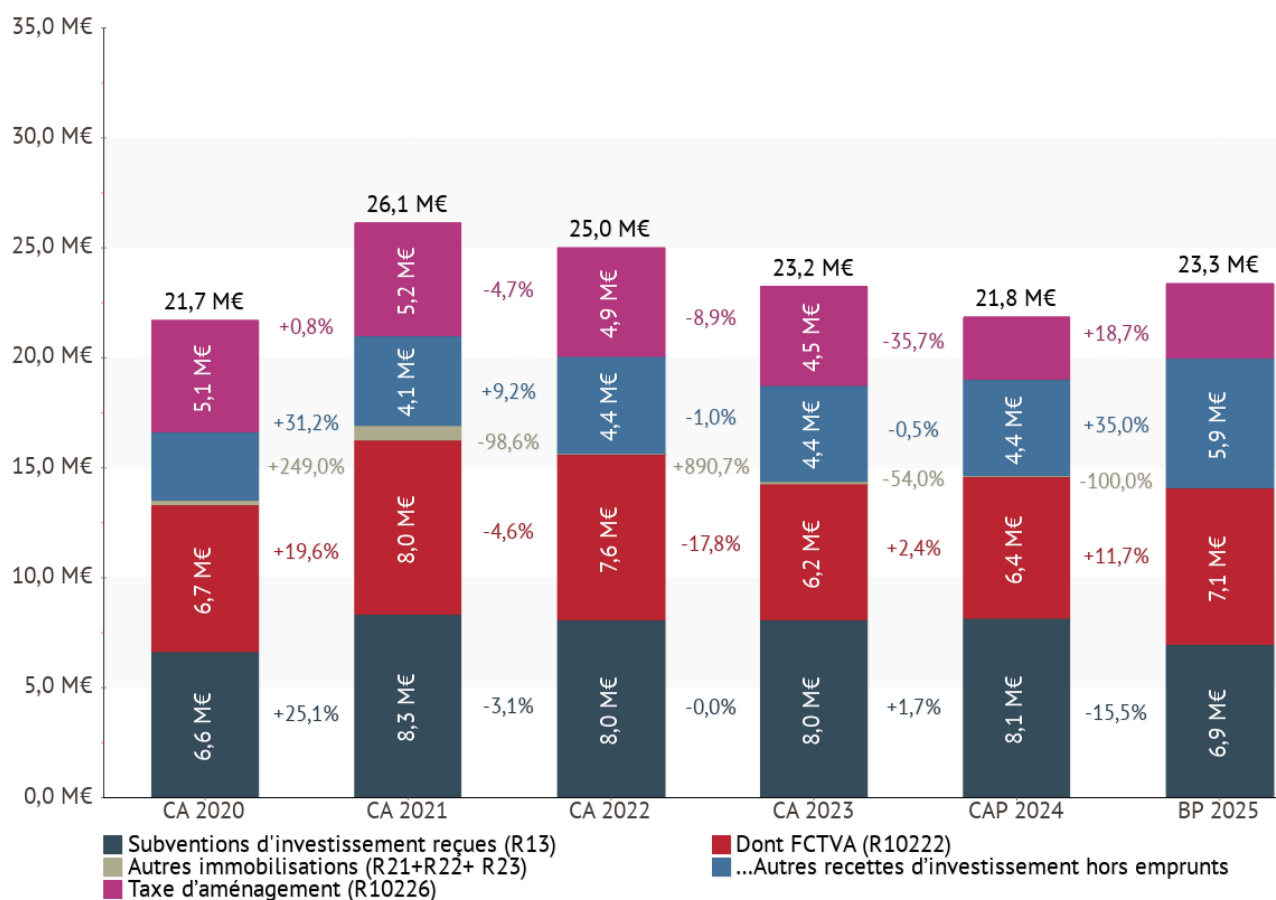
## Les dépenses d'investissement

Au 1er Février 2025, les investissements réels dont l'inscription est envisagée sur le budget principal s'élèvent à 67,5 millions d'euros.

S'agissant des inscriptions au 204 hors opération budgétaire (subventions d'investissement), les fonds de concours pour les communes représentent 6,7 millions d'euros. Les aides au logement social et à la construction d'équipements de transport structurants (exemple : routes départementales) sont également prévues sur ce chapitre.

**Les recettes d'investissement** hors dette sont budgétées de manière similaire à ce qui a été réalisé ces dernières années :

CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE



**Répartition investissement par chapitres et opérations budgétaires réalisé 2024/Prévisions 2025**

CHAPITRE	LIBELLE	2024			2025		
		Cédés versés INCLUS Restes à réaliser	CA PROVISoire 2024	Taux de réalisation	Prévisions nouvelles crédits	Report 2024 vers 2025	TOTAL
498	comptes de tiers	8 345 571,88	4 474 194,76	54,93	6 250 000,00	2 162 088,33	8 612 088,33
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	22 810 816,96	15 566 909,87	68,24	17 505 808,63	597 072,14	18 102 880,77
26	PARTICIPATIONS ORANGES BATTAC	104 300,00	72 000,00	69,03	82 500,00		82 500,00
27	AUTRES IMMOFINANCIERES	95 460,00	86 906,96	91,04	20 688,00	7 884,00	11 569,00
	sous total 26-27	199 760,00	158 906,96	79,55	206 288,00	7 884,00	214 069,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 436 827,86	1 212 208,81	49,75	1 799 228,00	754 620,56	2 553 848,56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	519 164,65	309 805,00	59,65	697 000,00	19 627,68	716 627,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 079 781,92	3 526 415,80	58,00	1 864 819,78	546 644,11	2 411 463,89
	sous total 20-21-23	9 035 876,43	5 048 428,61	55,87	4 368 087,78	1 300 887,35	5 668 985,13
9003	PROGR AMME PISTES CYCLABLES	77 485,12	30 418,47	39,26		16 604,00	16 604,00
9004	AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	265 992,59	123 196,23	46,32	840 000,00	66 356,86	906 356,86
9008	ESPACE ANIMATEUR	175 000,00	1 965,60		246 000,00	21 860,00	266 360,00
9001	PROGR AMME ACTIONS ECONOMIQUES	556 195,03	213 962,76	38,47	4 000,00	43 851,20	47 851,20
9004	PROGR AMME VOIRIE COMMUNAUTAIRE	20 766 967,06	15 848 268,84	76,31	11 888 300,00	4 386 679,44	16 284 979,44
9006	PROGR AMME BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1 044 202,02	313 899,63	30,06	688 000,00	206 066,38	892 256,38
9007	PROGR AMME PLUVIAL	4 444 354,22	3 196 851,63	71,91	3 884 600,00	929 700,36	4 814 300,36
9008	PROGR AMME DEFENSE INCENDIE	203 060,00	8 346,00	4,11	146 000,00	48 247,22	193 247,22
9009	PROGR AMMES ENVIRONNEMENTAUX	215 900,00	97 611,20	45,21	238 740,00	73 763,60	292 503,60
9112	PROGR AMME INVEST INFORMATIQUE	1 412 610,25	405 318,57	28,69	1 284 400,00	571 643,34	1 856 043,34
9113	GESTION INTEGRIEE ZONE COITIERE						
9114	LECTURE PUBLIQUE	246 137,82	167 774,96	68,15	186 800,00	70 671,11	257 521,11
9115	OMETIERES	2 348 227,45	916 084,54	39,01	229 000,00	1 175 818,52	1 404 818,52
9116	PLU-PLUID	747 730,28	478 184,65	63,95	338 000,00	48 408,06	406 408,06
9200	COMMUNAUTE URBAINE CONVENTION	8 171 886,37	5 886 604,32	72,01			
9201	POLE SALANQUE	74 764,56				45 363,94	45 363,94
9202	POLE GRAND OUEST	385 337,72	307 916,53				
9203	PLAN LUMIERE	694 917,15	3 352,63	0,48		638 045,36	638 045,36
9204	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (M.C)	701 999,00	646 426,67	92,08	2 590 000,00	22 080,59	2 612 090,59
9205	PARKS ET AIRES STATIONNEMENT	800 425,00	21 890,44	2,73	640 000,00	86 190,82	996 190,82
9206	Indicatifs de ran dans 4e	170 000,00	19 780,00	11,61	260 000,00	9 451,08	269 451,08
9207	OG OPAH RHI S1a B onnement par pi gain	1 240 097,24	291 685,79	23,52	1 000 000,00	369 567,99	1 169 567,99
	sous total opé budgétaires	44 743 292,88	28 979 540,46	64,77	20 439 492,00	8 910 469,61	33 389 961,61
	sous total opé budgétaires + 20 21 23	53 779 263,31	34 027 970,07	63,27	28 320 580,78	10 231 262,96	39 051 946,74
	sous total opé budgétaires + chap. 13,20 21 23 26 27	53 979 028,33	34 186 877,05	63,30	28 029 680,78	10 219 310,96	39 248 991,74
	SOUS TOTAL INVEST REEL AVEC OPTES DE TIERS + 204	84 935 438,17	54 227 981,68	63,85	52 786 486,41	13 198 401,43	65 983 890,84
	sous total avec reversement TA aux communes	86 435 438,17	54 227 981,68	62,74	51 286 486,41	13 273 881,82	67 559 371,23

## **B. Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes des budgets annexes (hors stocks)**

**Les ressources réelles de fonctionnement** tous budgets annexes (hors ZAE) pour 2025 sont envisagées ainsi :

Sur le budget déchets, concernant les ressources de TEOM, les bases fiscales sont augmentées de 1,7 % par rapport aux bases fiscales de 2024 avec un taux de TEOM à l'identique ;

- Pour la redevance spéciale : Une recette complémentaire de 10 % liée principalement à la révision des tarifs existants et à la création de nouveaux tarifs (nouveaux flux), réactualisation des contrats et poursuite du démarchage + faible augmentation des bases fiscales ;

- Sur les budgets eau et assainissement, les recettes de gestion sont prévues avec une marge de sécurité compte tenu que nous avons perçu sur l'exercice 2024 des recettes liées à l'exercice 2023 ;

- Sur le budget mobilité, le versement mobilité est budgété avec prudence car on ignore si les progressions des derniers exercices vont se renouveler en 2025.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** sur les budgets annexes connaissent des mouvements principalement liés à l'inflation :

- Sur le budget déchets, 2 % ont été appliqués sur les conventions de prestation avec les communes ainsi qu'une augmentation des contrats de maintenance liées à l'acquisition de véhicules pour la collecte robotisée.

- Sur le budget transport, une évolution de la masse salariale est prévue à 7 % qui est due au pourvoi des postes vacants.

- Sur le budget immobilier d'entreprises, une provision de 700 000 € est renouvelée par prudence dans le cadre du contentieux du marché de gros.

- Sur le budget Gémapi, on note une évolution du chapitre 011 par rapport au BP précédent due principalement à une augmentation des dépenses d'entretien et de réparation.

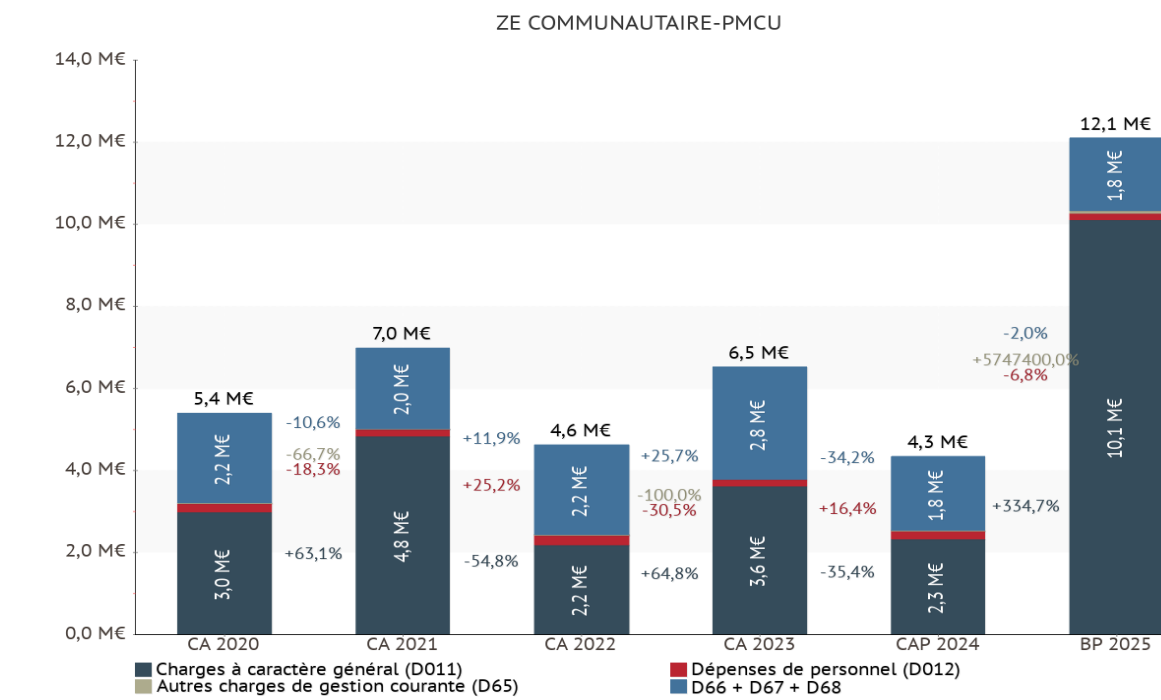
**Les dépenses d'investissement** inscrites au 1er Février 2025 tous budgets annexes s'élèvent à 56,9 M€ (Nouveaux crédits + reports hors ZAE).

**Les recettes d'investissement** hors dette sur les budgets annexes sont projetées de manière similaire à ce qui a été réalisé ces dernières années.

## **C. Evolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes sur le budget ZAE**

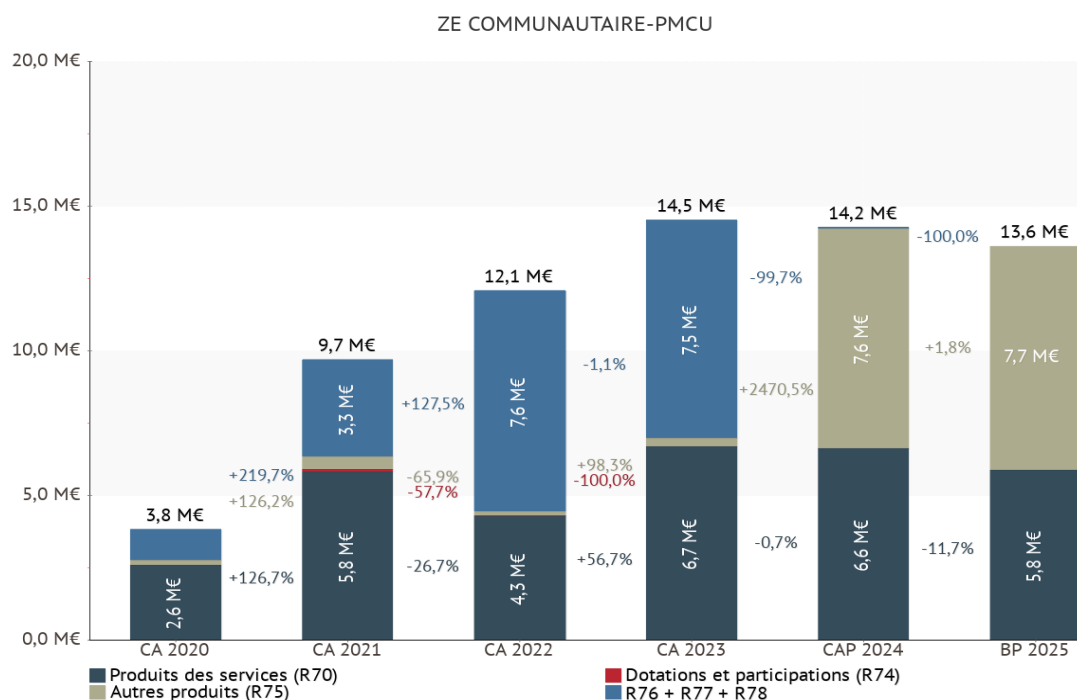
### **Les dépenses**

*En dépenses, les travaux sont payés en fonctionnement au sein du chapitre 011 (nature 6015-6045- 605 et 608) et sont budgétés à hauteur de 9,7 M€ (Nouveaux crédits + reports). Les autres dépenses du chapitre 011 sont les taxes foncières, les frais d'actes ....*



## Les recettes

En raison du passage à la M57, la subvention provenant du budget principal est désormais perçue au chapitre 75 au lieu du chapitre 77-produits exceptionnels.



## Tous budgets :

Dépenses d'investissement / Besoin d'emprunt

Budgets	Dépenses investissement CA 2024	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024 à basculer sur 2025	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2024 à basculer sur 2025	Dépenses inscrites au BP 2025 hors reports	Emprunts inscrits au BP 2024	Emprunts titrés au CA 2024	Emprunt contractualisé en 2023 mais reporté et titré en 2024	Emprunt inscrit au BP 2025	Tombé d'encours 2024	Prévision tombé d'encours 2025
Budget Principal	54 227 981,68	13 273 881,82	1 050 000,00	54 285 489,41	16 894 194,01	10 000 000,00	16 000 000,00	10 117 274,52	21 510 787,52	22 816 038,00
Budget Annexe eau potable	10 897 994,31	1 618 887,75	-	15 834 256,80	8 570 714,72	7 000 000,00		6 214 334,73	5 575 286,42	6 207 945,00
Budget Annexe Assainissement	11 468 728,49	2 047 176,14	-	13 073 129,00	3 974 506,84	3 000 000,00		6 832 551,48	6 448 165,60	6 877 621,00
Budget Annexe déchets	7 067 804,00	354 478,78	157 902,59	9 691 620,00		-		-	1 209 512,30	1 051 913,00
Budget Annexe transport	4 062 028,79	379 773,59	5 585,35	5 677 300,00		-		-	2 170 179,25	2 156 693,85
Budget Annexe immobilier d'entreprises	799 475,03	64 059,13	-	4 534 482,58		-		-	996 615,79	1 027 009,00
Budget Annexe Gémapl	1 220 690,47	439 557,37	24 000,00	2 224 832,49		-		-		
Budget Annexe Conservatoire	444 270,74	7 286,27	7 000,00	1 016 062,00		-		-	170 816,50	178 215,00
<b>Total budget Principal + budgets Annexes hors ZAE</b>	<b>90 188 973,51</b>	<b>18 185 100,85</b>	<b>1 244 487,94</b>	<b>106 337 172,28</b>	<b>29 439 415,57</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>16 000 000,00</b>	<b>23 164 160,73</b>	<b>38 081 363,38</b>	<b>40 315 434,85</b>
Budget annexe Zones économiques (travaux imputés en fonctionnement)	2 116 348,35	566 663,62	-	9 208 199,00				-	5 732 864,05	5 979 081,00
<b>Total général avec BA ZE</b>	<b>92 305 321,86</b>	<b>18 751 764,47</b>	<b>1 244 487,94</b>	<b>115 545 371,28</b>	<b>29 439 415,57</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>16 000 000,00</b>	<b>23 164 160,73</b>	<b>43 814 227,43</b>	<b>46 294 515,85</b>

Pour la bonne lecture de ce tableau sur le budget ZAE, les dépenses de travaux sont inscrites en fonctionnement. Cependant, la nature est bien d'investissement.

Ces montants sont encore en cours d'évaluation et pourraient être réduits par la commission de finances.  
\*Pour les budgets annexes, les dépenses d'investissement sont présentées hors chapitres 26 et 27.

## Les orientations financières pour 2025

Les résultats financiers 2024 témoignent de l'effort de gestion réalisé ces dernières années. Les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement ont permis de retrouver une épargne nette plus en adéquation avec le besoin d'autofinancement.

Si l'objectif est de maintenir des dépenses d'investissement importantes pour le territoire tout en réduisant l'encours de dette, il faut contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et maintenir une épargne nette à un niveau plus équilibré (15 M€).

Les résultats tous budgets témoignent de :

- La baisse de l'endettement tous budgets à l'exception du budget eau potable (+1,4 M€) ;
- L'amélioration ou stabilité de l'épargne nette sur tous les budgets ;
- La maîtrise des dépenses de personnel.

La stratégie proposée pour 2025 consiste à maintenir ces principes de bonne gestion, pour permettre de poursuivre l'effort d'investissement pour le territoire.

□ **Objectif 1 : Maintenir un niveau d'épargne** permettant à la Communauté Urbaine de mener une politique ambitieuse d'investissement (aux alentours de 15 M€ sur le budget principal) :  
o Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en prenant en compte l'inflation ;  
o Pas d'augmentation de la fiscalité.

□ **Objectif 2 : Maintenir un niveau d'investissement** pour permettre le développement du territoire :

- Sur le budget principal : 67,5 M€ (nouveaux crédits + reports) sont budgétés malgré la subordination de la voirie à l'intérêt communautaire ;
- Sur les budgets annexes : 56,9 M€ budgétés (Nouveaux crédits + reports) ;
- Sur le budget Zones économiques : 9,8 M € budgétés (nouveaux crédits + reports).

Soit un montant total prévu de 134,2 M€ de dépenses d'investissement tous budgets.

□ **Objectif 3 : Poursuivre le désendettement** pour permettre de conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sur tous les budgets.

Au vu des ambitions portées sur chaque compétence de la Communauté Urbaine, les estimations d'emprunts nécessaires **au 1er février 2025** sont les suivantes :

- Sur le budget principal = 10 millions d'euros
- Sur les budgets annexes = 13 millions d'euros (budgets eau potable et assainissement)



## Projection Budget Principal

Les dépenses et recettes sont projetées sans augmentation de la fiscalité :

	CA 2023	Pré-CA 2024	Pré -CA 2025	Pré-CA 2026	Pré -CA 2027
<b>Recettes de gestion</b>	<b>177 953 466</b>	<b>179 590 091</b>	<b>178 514 323</b>	<b>181 192 038</b>	<b>183 909 919</b>
Produits des services (chap 70)	2 907 517	2 483 314	1 344 823	1 364 995	1 385 470
Impôts et taxes (chap 73)	136 863 727	66 434 481	66 219 488	67 212 780	68 220 972
Fiscalité locale (chap 731)		71 342 492	71 519 818	72 592 615	73 681 504
Dotations et participations (chap 74)	35 895 440	36 685 075	36 917 825	37 471 593	38 033 666
Autres produits (chap 75)	1 714 744	1 905 054	1 882 369	1 910 605	1 939 264
Atténuations de produits (chap 013)	572 038	739 675	630 000	639 450	649 042
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>118 249 509</b>	<b>137 576 201</b>	<b>142 292 442</b>	<b>141 292 442</b>	<b>141 292 442</b>
Charges à caractère général (chap 011)	11 793 578	11 442 569	14 259 956	14 259 956	14 259 956
Dépenses de personnel (chap 012)	14 111 746	13 633 869	13 692 919	13 692 919	13 692 919
Atténuations de produits (chapitre 014)	76 320 531	76 382 316	76 547 481	76 547 481	76 547 481
Autres charges de gestion courante (chap 65)	15 979 402	36 033 690	37 610 086	36 610 086	36 610 086
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chap 6586)	44 253	83 757	182 000	182 000	182 000
<b>Épargne de gestion</b>	<b>59 703 957</b>	<b>42 013 891</b>	<b>36 221 882</b>	<b>39 899 596</b>	<b>42 617 477</b>
Intérêts de la dette existante	8 080 500	8 327 769	8 772 404	7 354 000	6 772 000
Intérêts de la dette nouvelle				292 498	566 656
Soldes financiers, except. & provisions	-20 673 851	3 959 071	2 405 433	2 555 433	2 555 433
<b>Épargne brute (CAF)</b>	<b>30 949 606</b>	<b>37 645 193</b>	<b>29 854 911</b>	<b>34 808 531</b>	<b>37 834 254</b>
Amortissement capital dette existante	20 997 096	21 510 788	22 816 038	22 241 472	22 514 188
Amortissement capital dette nouvelle				546 284	1 103 745
<b>Épargne nette (CAF Nette)</b>	<b>9 952 510</b>	<b>16 134 405</b>	<b>7 038 873</b>	<b>12 020 775</b>	<b>14 216 321</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors D16) inclus 165</b>	<b>53 257 945</b>	<b>54 233 382</b>	<b>67 445 422</b>	<b>59 856 764</b>	<b>56 921 843</b>
<b>Recettes d'investissement (hors R16) inclus 165</b>	<b>23 199 991</b>	<b>21 812 526</b>	<b>23 327 090</b>	<b>24 200 000</b>	<b>25 000 000</b>
<b>Nouvel Emprunt (+ report éventuel N-1)</b>	<b>11 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>10 117 275</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
Amortissement du capital	20 997 096	21 510 788	22 816 038	22 787 756	23 617 933

### Sur cette Prospective :

L'épargne nette affiche un niveau trop bas. Pour permettre de maintenir le même niveau d'investissement, il faut dégager **une épargne nette de 15 Millions minimum.**

Pour cela, il faut poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le désendettement du budget principal.

## LA COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

### **BILAN DE L'EXERCICE 2024 POUR LA COMMUNE (Budget principal)**

**Les recettes réelles de fonctionnement** de l'ex 2024 n'ont quasiment pas progressé par rapport à l'ex 2023 (+ 0.21%).

Plusieurs recettes attendues n'ont pas été perçues ou ont été moins importantes que prévues.

Elles concernent principalement la fiscalité - Chapitre 73- : exonération de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) décidée par le gouvernement sur les mâts des éoliennes et non compensée sur l'ex 2024, taxe de 6% sur les terrains devenus constructibles, taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité ... : ce sont près de 110 000 € qui ont été prévus au BP 2024 et qui n'ont pas été encaissés - Les recettes fiscales représentent 50 % de cette somme ; les autres recettes sont difficile à estimer -

Au chap 75, le produit des locations a été légèrement supérieur aux prévisions -

Réalisations inférieures aux prévisions sur les produits de gestion courante : pas de remboursements d'assurances ou de régularisations de factures d'énergie reçus cette année 2024 -

A noter : le reversement des excédents de clôture des deux budgets annexes du lotissement communal « Al Vinyer » et de la ZAE « La Branca Del Mas » : pour un montant total de 348 355.55 €. Cette recette exceptionnelle a bien été prévue dès le BP 2024 et vient augmenter le résultat positif dégagé par la section de fonctionnement en 2024.

IL faut tenir compte de l'intégration des parties communes (VRD) de ces deux budgets que l'on retrouve en dépenses de la section d'investissement du budget principal.

Au final, l'excédent de clôture du lotissement communal après rachat des VRD est de 131 007.01 €.

L'excédent de clôture de la ZAE après rachat des VRD est de 6 101.41 €.

**Les dépenses de fonctionnement** enregistrent globalement sur l'ex 2024 une hausse de 3.77 (contre 9.7 % en 2023).

Le chap 011 qui concentre les charges générales est en baisse de - 3.68 % / l'ex 2023 - Ce sont principalement les dépenses afférentes à l'énergie qui diminuent : l'électricité, le chauffage urbain, le carburant - Moins de dépenses également sur le matériel roulant.

A l'inverse, les comptes à la hausse concernent principalement les services enfance/jeunesse : le restaurant scolaire (alimentation), l'Accueil de loisirs tant au niveau des activités que des transports avec notamment le voyage à Paris durant les vacances de Pâques -

Le compte des honoraires est également en augmentation : il y a eu en 2024 la rémunération de la société qui a assisté la Commune dans l'analyse de l'appel d'offres de l'ensemble des assurances ; la rémunération du commissaire enquêteur (intégration lotiss. Les Couloumjnes) ; les frais d'actes notariés des baux commerciaux et professionnels (Dr Carauleanu, M. Mme Boffredo ; M. Benoît, Lunik Pâtisserie) -

Les dépenses du personnel - Chap 012 – enregistrent une forte augmentation - Nous avons prévu entre 4 et 5% d'augmentation par rapport à l'année 2023 - Au final, ce sont 8 % d'augmentation -

Plusieurs points détaillés dans les pages suivantes expliquent cette hausse : versement prime pouvoir d'achat début 2024, reprise d'un agent voirie à temps plein, revalorisation du point d'indice.....

A noter, le recrutement nécessaire de personnel contractuel à compter de septembre 2024 qui a nécessité une décision modificative sur le chap 012 à l'automne avec notamment une très forte augmentation des effectifs de maternelle sur les services périscolaires (temps méridien).

Le compte des subventions - chap 65 - a été augmenté durant l'année de 8 000 € par rapport aux prévisions budgétaires en raison du versement de subventions (subvention complémentaire à l'Assoc. Fêtes et Culture

et une subvention versée en solidarité avec la commune de Beniparell suite aux inondations meurtrières de Valencia - Espagne (1€/Hab).

Rien de particulier concernant les autres chapitres (66, 67) : on constate que les intérêts de la dette baissent, signe que la commune se désendette.

Progression du chap 014 - Pénalités de l'Etat pour non atteinte du taux légal de réalisation de log. sociaux (25% -Loi SRU) : 35 196 € (+ 2 431 € / ex 203).

**Résultats 2024 : l'autofinancement dégagé est de 884 347.88 € (excédents 348 355 € budgets annexes compris) - On note également l'intégration dans ce résultat de la somme de 5 010.24 € correspondant à l'excédent de clôture du SIVOM de Millas.**  
**Si l'on déduit ces excédents, l'autofinancement (épargne de gestion) dégagé est de 530 987 €.**  
**Il était de 644 837 € en 2023.**

**En investissement**, un programme conséquent avec des dépenses totales de 2 872 531.84 €. Les dépenses d'équipement s'établissent pour l'exercice 2024 à **2 508 357 €** (taux de réalisation de 62%). Elles étaient de 1 842 982 € en 2023 et 1 589 177 € en 2022 – Après une année de décalage suite aux dépassements des coûts estimatifs des projets, les principales opérations prévues, la maison des services et des associations, la salle de convivialité, les jardins familiaux ont été terminés à l'été 2024. Démarrage en cours d'année des travaux de la salle polyvalente d'activités jeunesse et du city stade (212 000 € réalisés) - Des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 215 000 €. A l'automne, fin des travaux de l'atelier des vitraux, le foyer des aînés, le rez-de-chaussée de la maison 46 Av de la République (Lunik Pâtisserie).

**En recettes**, un taux de réalisation (hors opérations d'ordre) de 67 %. Le compte 10 qui affiche un taux de réalisation de 80 % (FCTVA, Fonds de concours...). Le compte 13 -subventions- affiche quant à lui un taux de réalisation de 45 % seulement ; il y a un décalage important (plusieurs mois) entre le moment où les demandes de versements de subventions sont transmises et celui où les fonds sont versés. A noter, un retard important de la Région tant dans le versement des acomptes demandés que dans l'instruction des dossiers de demandes de subventions.

Une année 2024 marquée par de nombreux investissements réalisés et des retards importants en termes de délais dans l'encaissement des subventions d'où un résultat déficitaire qui est comblé par les restes à réaliser supérieurs en recettes qui seront repris sur le BP 2025.

## LES RESULTATS 2024

(Conforme au Compte Financier Unique transmis par le trésorier)  
(intégration résultats SIVOM Millas suite dissolution)

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	3 463 441.23
RECETTES DE L'EXERCICE :	<u>4 342 778.87</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE :	879 337.64
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	<u>0.33</u>
<u>EXCEDENT DE L'EXERCICE :</u>	<u>879 337.97</u>
<u>EXCEDENT SIVM MILLAS</u>	<u>5 010.24</u>
<u>EXCEDENT DE CLOTURE :</u>	<u>884 348.21</u>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	2 872 531.84
RECETTES DE L'EXERCICE :	<u>2 395 145.20</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE :	- 477 386.64
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE :	<u>- 445 588.59</u>
<u>DEFICIT DE L'EXERCICE :</u>	<u>- 922 975.23</u>
<u>DEFICIT SIVM MILLAS</u>	<u>- 1 213.20</u>
<u>DEFICIT DE CLOTURE</u>	<u>- 924 188.43</u>

<u>RESTES A REALISER DEPENSES :</u>	957 270.00
<u>RESTES A REALISER RECETTES :</u>	<u>1 085 120.00</u>
	+ 127 850.00

---

Besoin de financement Invest : - 924 188.43 - (+ 127 850) = - 796 338.43

### Ecritures B .P. 2025

002 – Excédent de fonctionnement reporté : -

1068 – <u>Affectation résultat de fonctionnement</u> :	884 348.21
Solde Restes à Réaliser	+ 127 850.00
001 – <u>Déficit d'investissement reporté</u> :	- 924 188.43
	+ 88 009.78

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

### L'EX 2024

Les recettes réelles de fonctionnement de l'ex 2024 ont très peu progressé par rapport à l'ex 2023 (seulement + 0.21%).

Plusieurs recettes attendues n'ont pas été perçues ou ont été moins importantes que prévues. Elles concernent principalement la fiscalité.

Chap 013 : remboursements du personnel supérieur de 4 700 € / prévisionnel (rembours longues maladies et accident de travail) -

Chap 70 : Par rapport à 2023 : - 9 766 € correspondant au photovoltaïque du CTM (18 mois en 2023)  
Le loyer de l'antenne d'Orange n'a pas été versé sur l'ex 2024 par Orange (7 600 €) ; il sera comptabilisé sur l'ex 2025 au titre des 2 années -

A noter : Les recettes afférentes aux services enfance jeunesse sont en forte progression :

Temps méridien - Cantine : + 13 813 € / ex 2023

Accueil de loisirs maternelle et élémentaire : + 15 238 € / ex 2023 } soit au total + 29 051 €

Les effectifs du Point Jeunes sont stables -

Chap 73 et 74 - Compensation par l'Etat) : Ce sont principalement les recettes fiscales qui n'ont pas été réalisées à hauteur des prévisions :

1. La fiscalité directe locale : les bases définitives de Taxe Foncière Bâti (TFB) n'ont pas été celles annoncées sur l'état 1259 notifié chaque année par les services fiscaux au moment du vote du BP du fait d'une exonération permanente décidée par l'Etat en 2024 sur les mâts des éoliennes.

Jusqu'à présent, nous percevons le produit afférent à 50 % des bases de TFPB des 19 éoliennes de l'Ecoparc Catalan situées sur le territoire de la commune ainsi qu'une compensation de l'Etat, de l'ordre de 37 000 €, correspondant à la compensation des 50 % de bases déjà exonérées de TFPB. Du fait de l'exonération décidée par l'Etat en 2024, la Commune perd la totalité du produit de TFPB de ces 19 éoliennes. Un mécanisme de compensation est prévu par l'Etat mais seulement pour une durée de 3 ans et sous conditions d'éligibilité. Au titre de 2024 une compensation de 33 000 € (90 % de 37 000 €) sera versée à la commune début 2025 (sur arrêté préfectoral reçu en mairie) ; le texte de loi prévoit 75 % de compensation la 2<sup>ème</sup> année et 50 % la troisième année mais au vu des conditions d'éligibilité prévues il n'est pas assuré que la commune perçoive cette compensation les années suivantes, ce qui pourrait conduire à une perte de ressources de l'ordre de 75 000 € /an.

2. Certaines recettes sont difficiles à estimer :

Taxe de 6 % sur les terrains devenus constructibles : - 18 000 €

Taxe additionnelle aux droits de mutation : - 23 640 €

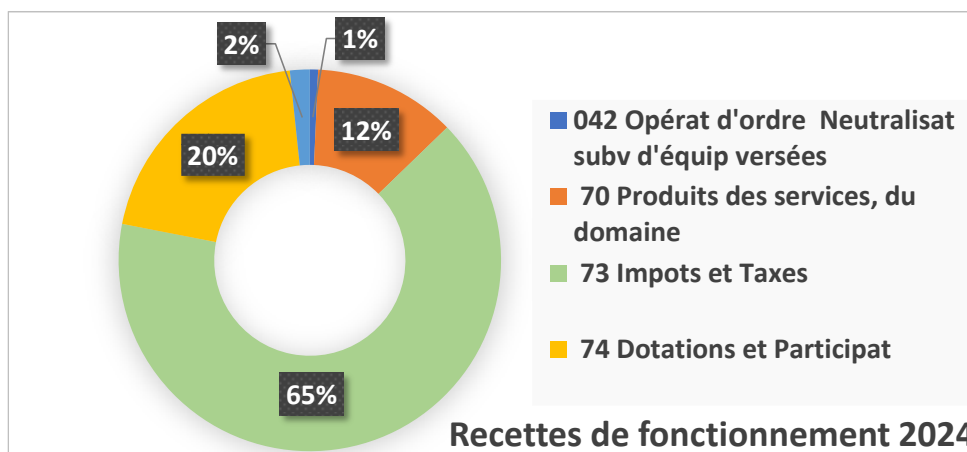
Taxe sur la consommation finale d'électricité : - 29 680 €

Chap 75 :

Le produit des locations est légèrement supérieur aux prévisions (65 943 € pour 65 000 € prévus) ; le reversement des excédents des budgets annexes est légèrement supérieur aux prévisions de 1 596 € -

Le compte 75888 - Produits divers » est bien inférieur aux prévisions mais plus réaliste ; Remboursements d'assurances versé sur l'ex 2025 - Moins de régularisations de factures d'énergie - Plus aucun remboursement du SYM PM pour le pain de la cantine. En comparaison avec les années précédentes, ce sont surtout les ex 2022 et 2023 qui ont été exceptionnels avec des remboursements conséquents sur les factures d'électricité notamment et en 2023 la subvention de 19 000 € versée à la commune qui a été ensuite reversée aux écoles Projet (Erasmus +).

Chap 775 : Produits des cessions : parties de parcelles RD 614 (entrée Ouest) + Rue du Stade pour un montant de 17 955 €.



## Les prévisions budgétaires 2025 :

Chap.013 : remboursements sur rémunérations du personnel : diminution importante - Seulement le remboursement d'un congé de maternité sur 3 mois - Plus de remboursements pour les congés de maladie ordinaire - Pas de congé de longue maladie actuellement - Remboursement de l'Etat pour un agent contractuel en emploi aidé à hauteur de 8 200 €-

Le chapitre 70 : Augmentation de 4.6 % : le loyer 2024 de Orange pour l'antenne située près de la Têt est comptabilisé sur l'ex 2025 (soit 7600 € x 2) - Sur les services péri et extrascolaires, une participation des parents de 7 000 € environ a été estimée pour le voyage prévue en Normandie.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) : Suite au passage à la M57, ce chapitre est scindé en deux :

### -73 –Fiscalité locale

La revalorisation des bases d'imposition est de 1.7 en 2025 - (contre 3.9 en 2024).- Pas d'augmentation des taux d'imposition prévue :(40.20% Taxe foncière bâti / 27.91 % TF non bâti/ 14.25% TH résid second).  
A noter : En 2023, la campagne de taxe d'habitation (TH) a été réalisée pour la première année à partir des données que les propriétaires ont déclaré dans le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » déployé par la DGFIP.

En cas d'absence de déclaration du propriétaire, il a été fait le choix de reconduire l'imposition de l'année précédente. Cette situation a conduit à augmenter de plus de 20 % les bases imposées. Les recettes fiscales correspondantes ont été reversées aux collectivités locales. En conséquence des dégrèvements ont été réalisés et sont encore en cours - Ils vont, en application de la loi, être remis à la charge des collectivités locales. Les informations obtenues de la DDFIP (Direction Dép des Finances Publiques) font état d'une diminution des bases de TH 2025 pour la commune de 73 174 €, représentant une baisse de produit de 11 000 € environ.

Baisse des droits de mutations de 136 360 à 130 0000 €. Montant à estimer - Il convient d'être plus prudents dans les prévisions qu'en 2024.

### -73- Fiscalité reversée

Le montant de l'attribution de compensation (AC) est diminué de 48 928 € qui correspond au remboursement exceptionnel par PMMCU de la retenue au titre des voiries communautaires 2021 et 2022 (remboursements à la commune en 2023 et 2024) -

Pour rappel, L'AC comprend à présent la somme de 193 524 (Ecoparc Catalan).

Augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 60 000 € (7 748 € jusqu'à présent). Prudence sur les prévisions de la taxe de 6% sur les terrains devenus constructibles (10 000 €).



Le chap 74 – (+ 4.4 %) - Dotations et participations à la hausse – Les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour – Les montants 2024 sont reconduits pour l'heure – Incertitude sur le remboursement par l'Etat du dispositif « Petits déjeuners à l'école » - 30 000 € ont été maintenus - A voir en cours d'année. Participation de la caisse d'allocations familiales identique (5 000 € au titre de la participation pour le séjour en Normandie) ALSH – Le 2e acompte de la subvention MAE pour un montant de 4 000 € n'a pas été versé. Par prudence, ce montant n'a pas été prévu.

Le chap.75 : Les locations augmentent de 27 % : Le *Salon de Thé (46 Av de la Rép)*, l'Atelier des vitraux et la salle de convivialité étant comptés en année pleine. Vif succès de la salle de convivialité –

Au global, la prévision actuelle des recettes de fonctionnement 2025 est légèrement supérieure à 2%.

**EVOLUTION PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT**  
 2020 A 2025 (en euros) - (Hors cessions, reversement excédents exceptionnels)

COMPTES	2020	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	Réalisé 2024 / 2023	soit en %	BP 2025	2025 / CA 2024
013 Remb personnel	93 049 €	73 410 €	88 567 €	21 335 €	18 000 €	26 103 €	4 768 €	22,35%	15 000 €	-42,54%
042 Opérat d'ordre Neutralisat subv équip vers	18 663 €	2 026 €	23 606 €	22 340 €	27 323 €	27 323 €	4 983 €	22,31%	27 323 €	0,00%
70 Produits des services, du domaine	350 969 €	400 320 €	494 474 €	485 317 €	473 687 €	475 551 €	- 9 766 €	-2,01%	497 587 €	4,63%
73 Impots et Taxes	2 029 647 €	1 985 779 €	2 190 701 €	2 597 325 €	2 660 230 €	2 575 637 €	- 21 688 €	-0,84%	2 596 261 €	0,80%
74 Dotations et Participat	698 304 €	683 990 €	755 219 €	752 439 €	833 882 €	799 330 €	46 891 €	6,23%	834 924 €	4,45%
75 Autres Produits de Gest (Locations)	52 939 €	43 878 €	42 158 €	53 253 €	65 000 €	65 943 €	12 690 €	23,83%	84 000 €	27,38%
75,76 Autres produits	4 450 €	4 564 €	28 905 €	36 254 €	23 699 €	6 582 €	- 29 672 €	-81,84%	5 109 €	-22,38%
<b>TOTAL</b>	<b>3 248 021 €</b>	<b>3 193 966 €</b>	<b>3 623 630 €</b>	<b>3 968 262 €</b>	<b>4 101 821 €</b>	<b>3 976 469 €</b>	<b>8 206 €</b>	<b>0,21%</b>	<b>4 060 204 €</b>	<b>2,11%</b>
						- 125 352 €				

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

**L'EX 2024**

Les dépenses de fonctionnement enregistrent globalement sur l'ex 2024 une hausse de 3.77 (contre 9.7 % en 2023)

**Chap 011 : charges générales : - 3.68 % / l'ex 2023 (nous avons prévu au BP 2024 - 2.8 %) -**

Ce sont principalement les dépenses afférentes à l'énergie qui sont en baisse : - 13 630 € électricité (baisse notable sur les bâtiments communaux pas sur l'éclairage public) - Extinction de l'éclairage public la nuit entre 22h et 5h30 - Poursuite des efforts de réduction des consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments et services communaux. - 3 200 € pour le chauffage urbain / - 8 300 € carburant / - 4 350 € réparations matériel roulant.

Les comptes qui sont, à l'inverse, à la hausse : principalement les comptes en relation avec les services enfance/jeunesse : + 6 100 € au 60623 cantine / + 16 600 € au 6188 - Accueil de loisirs avec le voyage à Paris durant les vacances de Pâques / + 4 308 € au 6248 - Transports (SNCF voyage) - Le compte honoraires 62268 est en augmentation de 6 300 € : analyse appel d'offres assurances de la commune ; frais notariés baux commerciaux et professionnels (Carauleanu, Boffredo ; Benoît, Lunik) ; rémunération du commissaire enquêteur (intégration lotiss. Les Couloumjnes).

**Le Chap 012 – Dépenses du personnel : + 8 % / l'ex 2023 (nous avons prévu au BP 2024 + 4.6 %)  
2 points sont à analyser :**

**1. L'évolution de ce chapitre par rapport à l'ex précédent : + 144 150 €**

Etait prévu dès le vote du BP 2024 l'augmentation de 4.6 % due :  
au versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (janvier 2024) 22 500 €  
à la reprise d'un agent technique voirie à plein temps (50% en 2023) soit 20 000 € (charges incluses)  
à l'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 du point d'indice 1.5% (soit 6 mois sur l'ex 2023) → année entière sur 2024 - (pour info la valeur actuelle du point d'indice majoré est de 4.9228 €) -  
à la revalorisation indiciaire de 5 points d'indice majoré à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
à la titularisation de deux agents contractuels durant l'année 2023 (année pleine en 2024)

**2. L'augmentation de 62 000 € / prévisions budgétaires 2024**

Directement liée au compte 64131 - Rémunération personnel contractuel : + 55 000 €, qui s'explique par :

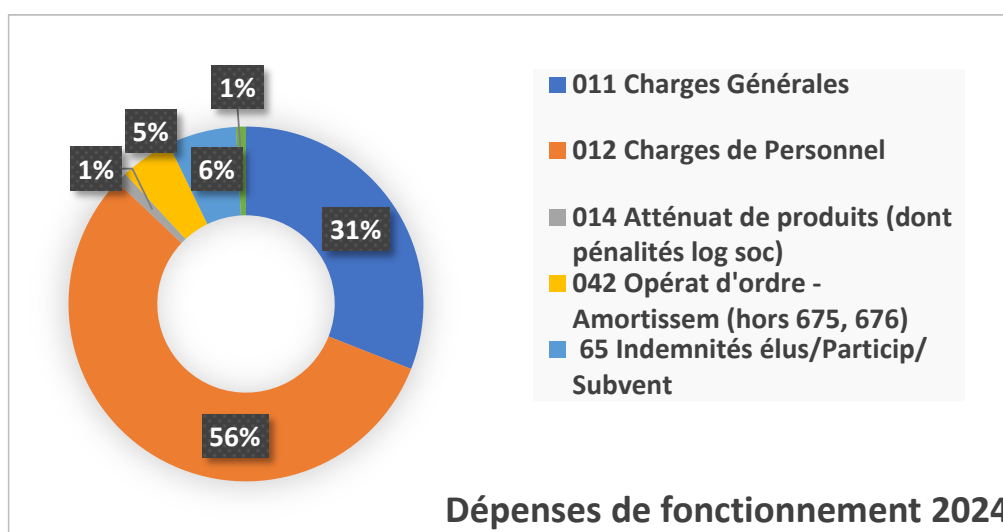
- Recrutements CDD : 1 agent de service pour maison des serv et ass + salle convivialité : 8 000€
- 1 agent administratif accueil mairie : 10 000 €
- 1 agent serv périscol. temps méridien + 2 agents remplac congés mater: 17 000€
- 1 semaine de plus (4 sem) pour tous les agents centre de loisirs juillet : 5 000 €
- Renfort CDD centre de loisirs juillet : 8 500 €
- 1 CDD supplém 3 semaines dédié à un enfant porteur de handicap : 2 200 €
- 1 CDD 3 sem été médiathèque / Heures supp remplac agent congé maladie: 3 500 €

**Chap 65** : + 8 000 € / prévisions budgétaires 2024 compte 65748 : Subventions avec le versement d'une subvention complémentaire à l'Assoc. Fêtes et Culture (Castanyade et manifestation du trail de l'écoparc en décembre) + 4 000 € versés en solidarité avec la commune de Beniparell (inondations meurtrières de Valencia - Espagne).

**Chap 66** : malgré l'utilisation de la ligne de trésorerie cette année, le chapitre 66 - intérêts de la dette - est en baisse car la commune se désendette.

**Chap 67** : Titres annulés sur ex antérieurs pour 568 € (titres en doublon principalement) -

**Chap 014** : qui a vu le jour en 2021 correspond aux pénalités de l'Etat pour non atteinte du taux légal de réalisation de log. sociaux (25% -Loi SRU) pour un montant de 35 196 € contre 32 765 € en 2023. On enregistre aussi sur ce chapitre un dégrèvement TFNB (jeunes agric) pour 166 €.



## Les prévisions budgétaires 2025 :

### Le chap. 011 - Charges générales : + 1.4 % / 2024 -

Les charges générales sont toujours difficiles à estimer en cette période incertaine et inflationniste. Les tarifs de l'électricité ont été réduits de 12 % à 165 000 € ; l'estimation du Sydeel66 est encore inférieure à ce montant mais il convient de rester prudents - Poursuite du dispositif d'extinction de l'éclairage public la nuit entre 0 h et 5 h et des efforts de réduction des consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments et services communaux.

### Le chapitre 012 - Charges de personnel augmenté de 1.8 %.

Quatre agents titulaires ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2024 (1 administratif, 1 écoles, 1 s. techn, 1 médiathèque) ; trois ont été remplacés par des agents contractuels, ce qui explique la diminution du compte 64111 Personnel titulaire et l'augmentation du compte 64131 Personnel non titulaire - Il faut ajouter à ce dernier compte le personnel recruté pour renforcer les serv périscolaires (notamment sur le temps méridien et en garderie du soir).

Le chapitre 65 reste stable.

Le chapitre 66 : baisse des intérêts de la dette à long terme de 31 156 à 29 649 € malgré le déblocage de l'emprunt de 300 000 € en juillet 2024 - Le montant des intérêts est supérieur à 2024 car il y a les intérêts de l'emprunt court terme TVA qui sera remboursé via le FCTVA en 2026. -

Des intérêts et frais relatifs à l'utilisation de la ligne de trésorerie ont été prévus à hauteur de 5 000 €.

## EVOLUTION DEPENSES FONCTIONNEMENT 2020 A 2025 (en euros)

COMPTES	2020	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	Réalisé 2024 / 2023	soit en %	BP 2025	2025 / CA 2024
011 Charges Générales	795 238 €	800 137 €	909 816 €	1 106 588 €	1 075 300 €	1 065 847 €	- 40 741 €	-3,68%	1 090 675 €	2,33%
012 Charges de Personnel	1 520 715 €	1 547 788 €	1 719 804 €	1 785 985 €	1 868 300 €	1 930 136 €	144 151 €	8,07%	1 965 600 €	1,84%
014 Atténuat produits (dont pénalités log soc)			32 133 €	33 075 €	35 696 €	35 362 €	2 287 €	6,91%	36 700 €	3,78%
042 Opérat d'ordre - Amortiss (hors 675, 676)	56 367 €	72 042 €	102 775 €	148 464 €	175 000 €	163 390 €	14 926 €	10,05%	170 000 €	4,05%
65 Indemnités élus/Particip/ Subvent	147 380 €	178 757 €	191 069 €	211 472 €	219 154 €	215 374 €	3 902 €	1,85%	215 146 €	-0,11%
66 Charges Financ (Intérêts dette)	47 118 €	43 312 €	38 093 €	34 740 €	31 500 €	31 156 €	- 3 584 €	-10,32%	36 183 €	16,13%
Autres (ligne de trésorerie)	1 789 €	833 €	540 €		1 500 €	3 652 €	3 652 €		5 000 €	36,91%
67 Charges spécifiques (dont titres annulés)	3 651 €	14 047 €	6 384 €	4 773 €	600 €	568 €	- 4 205 €	-88,10%	600 €	5,63%
<b>TOTAL</b>	<b>2 568 607 €</b>	<b>2 642 869 €</b>	<b>2 994 231 €</b>	<b>3 320 324 €</b>	<b>3 407 050 €</b>	<b>3 445 485 €</b>	<b>125 161 €</b>	<b>3,77%</b>	<b>3 519 904</b>	<b>2,16%</b>
						38 435 €				

**Charges de personnel** : Il faut tenir compte des remboursements du personnel en recettes de fonct.. (compte 6419) qui viennent atténuer la dépense.

La charge nette de personnel est donc ramenée pour 2024 à : 1 904 033 € soit 55.2% des dépenses de fonctionnement (hors chap. 042 opérations d'ordre).

Globalement, les dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre et autofinancement (023) sont prévues à hauteur de + 2.1 % / 2024 comme les recettes de fonctionnement) - Les dotations de l'Etat ont été reconduites car non notifiées à ce jour et devraient globalement être supérieures à 2024, notamment suite à l'augmentation de la population (4 106 Hbts au 01/01/2025). L'autofinancement prévisionnel est prévu à 550 000 € (en 2024, 531 000 € si l'on déduit le reversement des excédents des budgets annexes de 348 355 € et du SIVOM de Millas pour 5 010 €).

## EVOLUTION EPARGNE DE GESTION 2020 A 2024

	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	3 370 111 €	3 555 832 €	3 648 650 €	4 024 933 €	4 342 779 €	- excéd budg annexes 348 355 =	3 994 424 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	2 661 062 €	2 979 073 €	3 000 613 €	3 355 096 €	3 463 441 €		
<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE</b>	709 049 €	576 759 €	648 037 €	669 837 €	879 338 €	dont excédents budg annexes	348 355 €
<b>INTEGRAT EXCED CLOT SIVOM MILLAS</b>					5 010 €	Soit autofinanc struct de l'ex :	530 983 €
<b>SOIT EXCEDENT DE CLOTURE 2024</b>					884 348 €		

**Prévisions 2025 : 550 000 €**

### Ex 2024

<b>EPARGNE DE GESTION (Produits – charges de fonct) =</b>	<b>879 337 €</b>
<b>(dont 348 355 € reversement except excédents budg annexes) soit</b>	530 982 €
<u>Intérêts de la dette :</u>	<u>31 156 €</u>
<b>SOIT EPARGNE BRUTE (Epargne de gestion – intérêts)</b>	<b>499 826 €</b>
<u>Capital de la dette :</u>	<u>183 144 €</u>
<b>SOIT EPARGNE NETTE (Epargne de gest – intér et capital) =</b>	<b>316 682 €</b>

(Source : compte financier unique 2024 - budget principal)

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

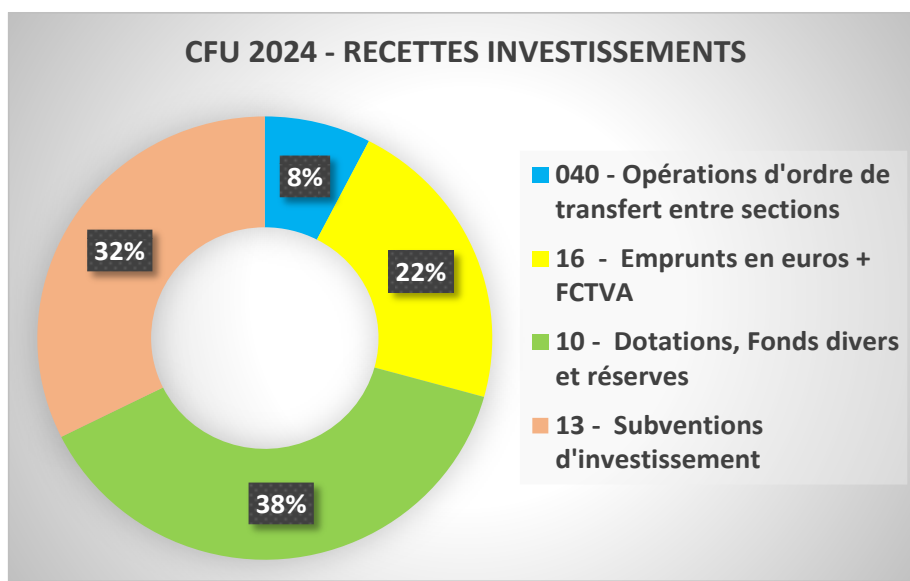
Elles sont constituées principalement des ressources propres comme le FCTVA, les fonds de concours, la taxe d'aménagement, les subventions.

S'ajoutent à cela les dotations aux amortissements, et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1. En 2024, les 50% de l'emprunt réalisé en 2022, soit 300 000 € ont été débloqués en juillet.

Les subventions (chapitre 13) et fonds de concours (chap 10) enregistrent un taux de réalisation de 42.5 % / prévisions.

Il y a toujours un décalage important entre le moment où le versement des subventions est sollicité et le moment où les subventions sont versées – Seuls les financements de l'Etat (DETR ou DSIL) prévoient le versement d'un acompte dès le démarrage de l'opération. A noter le retard important de la Région dans le versement des acomptes demandés. La Commune a beaucoup investi en 2024 et ce décalage important a nécessité de réaliser un emprunt court terme TVA d'un montant de 220 000 € pour équilibrer la trésorerie. Il sera remboursé lors du versement du FCTVA en 2026.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL**  
*(détail des comptes en annexe)*



<b>RECETTES</b>	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 345,08 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	918 785,68 €
13 - Subventions d'investissement	544 379,64 €
16 - Emprunts en euros	300 000,00 €
16 - Emprunts FCTVA court terme	220 000,00 €
Opération 990 - SALLE POLYVALENTE ALSH ET CITY STADE	
13462 - Subvention Etat (DETR 2024)	60 000,00 €
Opération 994 - JARDINS FAMILIAUX	
1321 Subv Etat - Plan de relance	6 231,56 €
1323 - Subvention Département	26 982,42 €
Opération 998- Salle de Convivialité	
1322 - Subvention Région	24 387,09 €
1323 - Subvention Département	69 286,00 €
13462 - Subvention Etat (DSIL 2022)	43 747,73 €
	2 395 145,20 €
Taux de réalisation des subventions	45,48%
Total Prévu	1 704 107,00 €
Total Encaissé	775 014,44 €

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**  
**(détail en annexe)**

LIBELLES COMPTES	Prévu	Réalisé	% Réalisé
<b>RECETTES</b>			
021 - Autofinancement prévu	976 230,00 €		
024 - Produits des cessions d'immobilisations	33 375,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 000,00 €	181 345,08 €	103,63%
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 148 293,00 €	918 785,68 €	80,01%
13 - Subventions d'investissement	837 285,00 €	544 379,64 €	65,02%
16 - Emprunts en euros	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00%
16 - Emprunts FCTVA court terme	156 615,00 €	220 000,00 €	140,47%
<b><u>Opération 990 - SALLE POLYVALENTE ALSH ET CITY STADE</u></b>			
1321 - Subvention CAF	224 000,00 €	- €	0,00%
1322 - Subvention Région	93 000,00 €	- €	0,00%
1323 - Subvention Département	63 000,00 €	- €	0,00%
13462 - Subvention Etat (DETR 2024)	176 000,00 €	60 000,00 €	34,09%
<b><u>Opération 994 - JARDINS FAMILIAUX</u></b>			
1321 Subv Etat - Plan de relance	16 098,00 €	6 231,56 €	38,71%
1323 - Subvention Département	50 000,00 €	26 982,42 €	53,96%
<b><u>Opération 998- Salle de Convivialité</u></b>			
1322 - Subvention Région	97 350,00 €	24 387,09 €	25,05%
1323 - Subvention Département	69 286,00 €	69 286,00 €	100,00%
13462 - Subvention Etat (DSIL 2022)	78 088,00 €	43 747,73 €	56,02%
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>4 493 620,00 €</b>	<b>2 395 145,20 €</b>	
<b>REALISATIONS (Hors opérations d'ordre : Chap 021 - 024 - 040)</b>	<b>3 309 015,00 €</b>	<b>2 213 800,12 €</b>	<b>66,90%</b>
<b>001 Excédent d'investissement reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVEST 2024</b>	<b>4 493 620,00 €</b>	<b>2 395 145,20 €</b>	

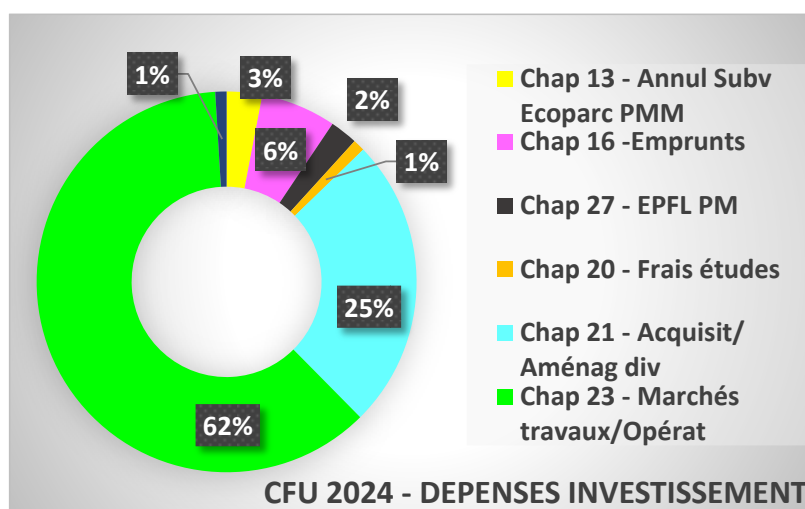


## LA SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Les dépenses totales d'investissement s'établissent pour l'exercice 2024 à 2 872 531.84 €- Si l'on y ajoute le report du résultat déficitaire 2023 (001) le montant est de 3 318 120.43 €. Il était de 1 842 982 € au CA 2024, soit + 1 475 138 €).

Si l'on déduit les opérations d'ordre (Chap 040) et le remboursement en capital des emprunts (chap 16 et 27 – EPFL PM), le montant réalisé est de 2 508 357 €, soit un taux de réalisation de 61.96 % rarement atteint ; il était de 44.22 % sur l'ex précédent.

Ces dépenses sont constituées principalement des dépenses d'équipement (chap. 20, 204, 21 et 23).



### Les principales opérations / acquisitions réalisées :

Maison des services et des associations : 471 415 €

Salle de convivialité : 400 930 €

Aire de jeux : 59 538 €

Atelier de vitraux : 321 915 €

Maison Trillo : 146 040 €

Voirie : 215 255 € (dont 196 720 € Rues Têt/Orangers ; 8 943 € mobilier urbain Camps del Moli ; signalétique..... ..)

Jardins familiaux : 219 394 €

Salle polyvalente jeunesse - City stade : 212 330 €

Foyer des aînés : 88 055 €

Ecoles : 15 680 € / Installation protection foudre :13 140 € / Rideaux bâtiments communaux : 10 650 €

Etudes de faisabilité : 19 140 € (Laporta, Siuroles, Rue du Stade - Cami de San Feliu et Aménagement Rue du 11 Novembre /Av du Canigou.

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL</b>			
<i>(détail des comptes en annexe)</i>			
LIBELLES COMPTES	Prévu	Réalisé	Réalisé
DEPENSES	En €	En €	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 322,84 €	27 322,84 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	86 575,00 €	86 574,13 €	100,00%
16 - Emprunts (remboursement capital)	183 325,00 €	183 144,33 €	99,90%
20 - Immobilisations incorporelles	38 400,00 €	29 007,12 €	75,54%
204 - Subventions d'équipement versées	14 286,00 €	8 750,62 €	61,25%
21 - Immobilisations corporelles	590 433,57 €	475 053,31 €	80,46%
23 - Immobilisations en cours (Travaux)	1 173 000,00 €	927 485,69 €	79,07%
27 - Autres immobilisations financières (EPFL PM)	67 134,00 €	67 133,35 €	100,00%
<b><u>Opération 990 - SALLE POLYVALENTE ALSH ET CITY STADE</u></b>			
23 - Immobilisations en cours	930 000,00 €	212 329,75 €	22,83%
<b><u>Opération 992 - Centre Interp CELLERES</u></b>			
23 - Immobilisations en cours			
<b><u>Opération 993 - Centre Médical</u></b>			
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	117,20 €	5,86%
<b><u>Opération 994 - Jardins Familiaux</u></b>			
23 - Immobilisations en cours	222 000,00 €	219 393,59 €	98,83%
<b><u>Opération 995 - Médiathèque / Place Foixet</u></b>			
21 - Immobilisations corporelles	11 275,00 €	9 161,33 €	81,25%
<b><u>Opération 996 - Ecoles / Locaux péri et extrascolaires</u></b>			
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	15 680,77 €	78,40%
<b><u>Opération 997 - Voirie</u></b>			
21 - Immobilisations corporelles	241 000,00 €	210 449,75 €	87,32%
<b><u>Opération 998 - Salle de Convivialité</u></b>			
23 - Immobilisations en cours	441 280,00 €	400 928,06 €	90,86%
<b>TOTAL DEPENSES EXERCICE</b>	<b>4 048 031,41 €</b>	<b>2 872 531,84 €</b>	<b>70,96%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT (comptes 20+21+23)</b>	<b>3 683 674,57 €</b>	<b>2 508 357,19 €</b>	<b>61,96%</b>
<b>001 - Reprise solde d'exécution investiss reporté (N-1) - Déficit</b>	<b>445 588,59 €</b>	<b>445 588,59 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVEST CA 2023</b>	<b>4 493 620,00 €</b>	<b>3 318 120,43 €</b>	

**Les restes à réaliser (report sur BP 2025) détail en annexe CFU 2024**

**DEPENSES**

**RECETTES**

COMPTE	RAR	COMPTE	RAR
<b>CHAP 20</b>	<b>9 000,00 €</b>		
2031	9 000,00 €		
<b>CHAP 204</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>CHAP 024</b>	<b>20 000,00 €</b>
2041582	2 000,00 €	<b>CHAP 10</b>	<b>229 481,00 €</b>
<b>CHAP 21</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>10226</b>	<b>30 000,00 €</b>
2111	3 000,00 €	<b>10228</b>	<b>199 481,00 €</b>
21316	21 000,00 €	<b>CHAP 13 + OPERAT</b>	<b>835 639,00 €</b>
21351	5 000,00 €	<b>1321</b>	<b>85 010,00 €</b>
<b>CHAP 23</b>	<b>142 000,00 €</b>	<b>1322</b>	<b>109 810,00 €</b>
2313	115 000,00 €	<b>1323</b>	<b>52 813,00 €</b>
2315	27 000,00 €		<b>3 871,00 €</b>
<b>CHAP 990</b>	<b>717 670,00 €</b>	<b>SALLE POLYVALENTE ALSH /</b>	
<b>SALLE</b>		<b>CITY STADE</b>	
<b>POLYVALENTE</b>		<b>1321-990</b>	<b>224 000,00 €</b>
<b>ALSH CITY STADE</b>		<b>1322-990</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>CHAP 995</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>1323-990</b>	<b>69 950,00 €</b>
<b>MEDIATH</b>		<b>13462-990</b>	<b>140 000,00 €</b>
21351-995		<b>JARDINS FAMILIAUX</b>	
2188-995	2 100,00 €	<b>1321-994</b>	<b>9 866,00 €</b>
<b>CHAP 996</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1323-994</b>	<b>23 017,00 €</b>
<b>ECOLES</b>		<b>SALLE DE CONVIVIALITE</b>	
21841-996	3 000,00 €	<b>1322-998</b>	<b>72 962,00 €</b>
<b>CHAP 997 VOIRIE</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>13462-998</b>	<b>34 340,00 €</b>
238	12 500,00 €		
<b>CHAP 998 SALLE</b>	<b>40 000,00 €</b>		
<b>DE CONVIVIALITE</b>			
2313-998	40 000,00 €		
	<b>957 270,00 €</b>		<b>1 085 120,00 €</b>

## LES INVESTISSEMENTS 2025

Le programme d'investissement prévu porte les prévisions de dépenses et recettes pour le BP 2025 à 3.3 Millions d'€ TTC environ.

Il convient de préciser que l'opération du centre d'interprétation des celleres n'est pas intégrée dans ce montant - Elle devrait toutefois pouvoir être engagée en 2025 et sera réalisée sur 2 exercices (2025-2026). Le coût prévisionnel HT est de 2 027 000 € - Certaines décisions concernant les subventions sont en attente comme l'Europe et l'Etat (DETR 2025). C'est le seul dossier qui a été déposé en 2025 auprès de l'Etat. Le montant des financements qui pourraient être obtenus est de l'ordre de 1 335 000 € soit 67 % (en comptant une subvention DETR de 300 000 € sur les 500 000 sollicités).

### En dépenses, plusieurs opérations importantes budgétisées : (détail ébauche 1 au BP 2025)

- le solde des travaux de la salle de convivialité, la maison des serv et associations, l'atelier de vitraux, le foyer des aînés, le columbarium.. ( pour près de 260 000 €)
- les travaux de construction de la salle polyvalente jeunesse et le city stade pour près de 750 000 €
- la réalisation de toilettes publiques pour 70 000 €
- la réalisation de 2 padels / la peinture de la tribune du terrain d'Honneur : pour 120 000 €
- le remplacement du système de chauffage / clim à la mairie pour 44 000 €
- la vidéoprotection pour 75 000 €
- le programme voirie pour un total de 265 000 € dont 60 000 € pour le programme de mise en sécurité routière ; 100 000 € pour la Rue de la Bardère et 90 000 € pour le plan lumière
- l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison Fons pour 150 000 €

**En recettes**, les fonds de concours de PMMCU pour près de 300 0000 €, les subventions, l'AC d'investissement pour les projets de territoire de l'Ecoparc à hauteur de 196 926 €, il est prévu 20 000 € de soulte suite à l'échange de logements entre la commune et le CCAS ; les montants afférents aux amendes de police et à la dotation de voirie communale ont été reconduits pour 15 000 et 6 600 €.

Incertitude sur le montant qui sera perçu pour la taxe d'aménagement : 60 0000 € ont été prévus. -

Le FCTVA (automatisé) est prévu à 196 616 €.

L'autofinancement prévisionnel 2025 (compte 021) se situe pour l'heure à 550 000 €.

### Au niveau des subventions 2025 espérées :

Salle polyvalente / City stade : Région : 93 000 €

Atelier de vitraux : Région attendue : 73 000 € – Idem pour le Département

Les amortissements sont à prendre en compte: ils constituent une charge de fonctionnement (compte 68) mais viennent augmenter les recettes d'investissement (compte 28) - Montant prévu : 170 000 €.

Comme chaque année, les amortissements afférents au chap 204 qui s'élèvent à 25 290 € en 2025 font l'objet d'une neutralisation (participations pluvial versées à PMM, à l'OPH PM pour la réalisation de log sociaux, les subv façades).

### PREVISIONS PAR CHAPITRES BP 2025

DEPENSES INVEST 2025	MONT TTC
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	
Frais d'études / d'insertion / Logiciels	59 000 €
<b>204</b>	
Fonds de concours pluvial à PMM (Rues Bardère/Source)	3 967 €
Subventions façades	4 000 €
<b>16 - Remboursement emprunts</b>	
Emprunts (en capital)	198 035 €
<b>27 - Autres immob financ (EPFL PM)</b>	69 805 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	
Acquisit terrains	8 000 €
Acquisition bâti	
Equipem /Aménag divers	498 608 €
Programme Voirie	264 500 €
Vidéoprotection	75 000 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	
Travaux	1 172 670 €
<b>Total 1</b>	<b>2 353 585 €</b>
<b>Report déficit 2024</b>	<b>924 189 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 277 774 €</b>
RECETTES INVEST 2025	MONT TTC
<b>1068</b>	
Affectation du résultat 2023	884 348 €
<b>024</b>	
Cessions	20 000 €
<b>16 - Emprunts</b>	- €
<b>10 - Dotations Fonds et réserves</b>	
Fctva	196 616 €
Fonds de concours PMM	294 645 €
Taxe d'aménagement	60 000 €
<b>13 - Dotations / Participations</b>	
Amendes de police	15 000 €
Dotation voirie communale (CD 66)	6 600 €
Attribution de compensation d'investissement Projet de Territoire Ecoparc	196 926 €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	
Obtenues	762 639 €
<b>Espérées Rég + Dép : Salle polyval ALSH City st / Atelier de vitraux)</b>	<b>146 000 €</b>
<b>Dotation aux amortissements (compte 27 - neutralisation)</b>	<b>145 000 €</b>
<b>Total 1</b>	<b>2 727 774 €</b>
<b>Besoin de financement -</b>	<b>550 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 277 774 €</b>
<b>Autofinancement prévu BP 2025</b>	<b>550 000 €</b>

## LA DETTE

### Analyse

**L'encours de la dette (hors prêt TVA) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 1 656 998 €.**

**7 lignes de prêts, tous à taux fixe : 5 Crédit Agricole ; 2 la Banque Postale.**

**100 % de la dette de la commune est classée en A1, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun emprunt dit « toxique ».**

En 2024, un emprunt court terme 2 ans FCTVA d'un montant de 220 000 € a été contracté afin de faire face aux besoins de trésorerie (décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des subventions obtenues) -

Cet emprunt a été calculé en fonction du montant que la Commune percevra en 2026 au titre du FCTVA ; cette option permet de répondre à un besoin ponctuel et de ne pas endetter la collectivité sur du long terme.

### Ratio dette

Le plafond de capacité de désendettement : le ratio dette / CA (*capacité d'autofinancement soit rec réelles – dép réelles*).

Ce ratio doit être inférieur à **12 ans** pour les communes et EPCI (*loi de programmation des finances publiques 2018-2022*).

**Pour la commune, le ratio de la dette (hors prêt TVA) au 31/12/2024 est inférieur à 3 ans -**

*Dans le cadre de la réalisation du centre d'interprétation des celleres, un emprunt à taux fixe sur 20 a est en cours d'étude :*

*Montant : 750 000 € - Annuité : 50 000 €*

*Annuité remboursée par une partie de l'AC d'investissement reversée par PMMCU depuis 2024 au budget de la commune pour les projets de territoire de l'Ecoparc Catalan*

*A analyser plus finement avec l'état de la dette de la commune -*

*En 2026, 35 326 € d'annuités tombent.*

### DETTE (hors EPFL PM)

DETTE (Hors EPFL PM)	2023	2024	2025 (au 01/01)	2023 En €/Hb Pézilla (3 962 Hb)	2023 Moy strate 3 500 - 5 000 Hb	2025 En €/Hb Pézilla (4 106 Hb)
Encours total dette au 31/12/N	1 549 939	1 656 998	1 656 998	391 €	699 €	404 €
Annuité de la dette	234 570	214 300	227 682	59 €	91 €	55 €
			↓			
			Hors emprunt FCTVA 2 a			

*Source : Les comptes individuels des collectivités 2023 (collectivités-locales.gouv.fr)*

**Population 2023 : 3 962 Hab**

**Population 2025 : 4 106 Hab**

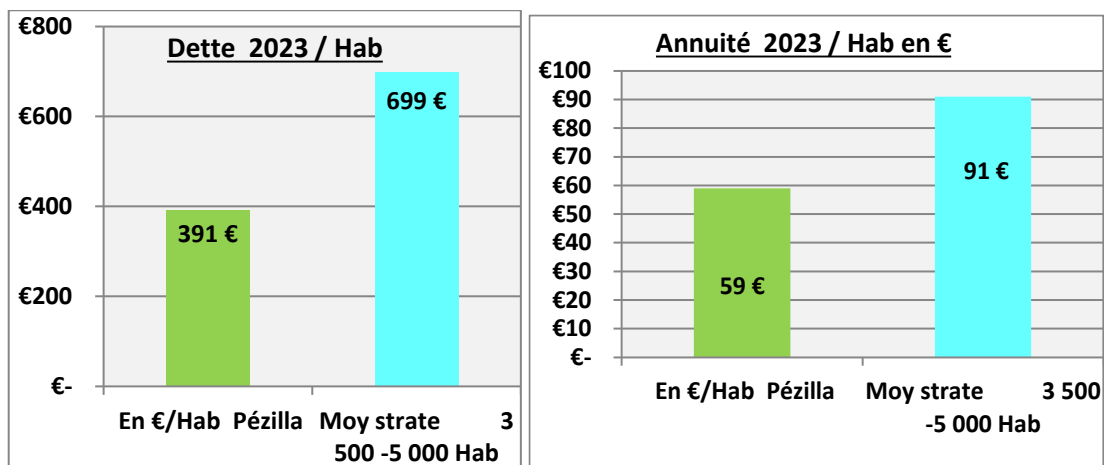
### 2020-2026

Emprunt de 500 000 € réalisé sur ex. 2020 (CTM) – Annuité : 36 006 € sur 15 a -Taux F 1.01%

Emprunt de 600 000 € réalisé sur ex 2022 : (débloqué 50 % - 300 000 €) – 15 a – Taux F 1.71 %

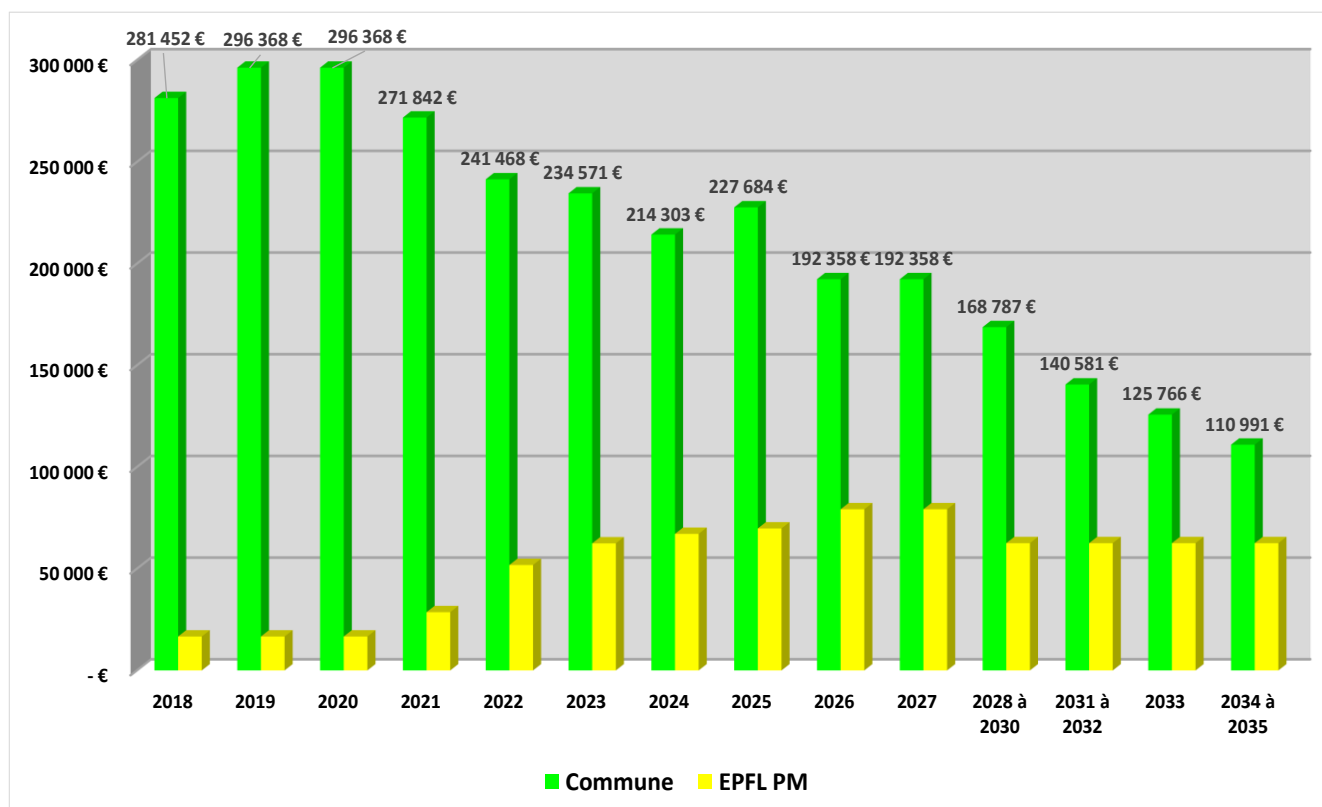
07/2024 : (débloqué 50 % - 300 000 €) – Annuité totale 48 503 € (à cpter 2025)





2023 : 3 962 Hbts

### EVOLUTION DE LA DETTE (engagements EPFL PM compris)



### Mandat 2020-2026

#### ANNUITES D'EMPRUNTS

**2021** : - 24 526  
**2022** : - 30 374 €  
**2023** : - 6 897 €  
**2024** : - 20 268 €  
**2025** : + 13 381 €  
**2026** : - 35 326 €

**Annuité 2020 : 296 368 €**

**Annuité 2026 : 192 358 € - 104 010 € d'annuités en fin de mandat**

## LA DETTE GARANTIE

La commune a garanti des emprunts à hauteur de 50 % de l'annuité pour la construction de deux opérations de logements sociaux sur la commune.

Perpignan Méditerranée a également apporté une garantie d'emprunt pour les 50 % restants.

Le prêteur pour l'ensemble des bailleurs sociaux est la Caisse des Dépôts et Consignations.

### Caractéristiques principales :

MARCOU HABITAT  
 SCP HLM Lang Roussillon  
 11 000 CARCASSONNE

#### **Construction de 8 logements sociaux « Le Stade »** (délib CM du 04/05/2015)

4 lignes de prêts

Taux de 0.80 à 1.60 %

Durée : 38 et 48 ans

Montant garanti : 442 423.50 €

**Annuité garantie (50 %) : 14 393.56 €**

#### **Construction de 11 log. sociaux (Opération « La Source » Papyloft)** (délib CM du 10/10/2018)

4 lignes de prêts

Taux de 0.55 à 1.35 %

Durée : 40 et 50 ans

Montant garanti : 459 427.50 €

**Annuité garantie (50 %) : 13 093.98 €**

## LES PORTAGES FINANCIERS – EPFL PM

**(Etablissement Public Foncier Local Perpignan Méditerranée)**

### DETAIL PORTAGE BIENS SOLLICITES A L'EPFL PM :

<u>Année</u>	<u>Biens acquis</u>	<u>Coût</u>	<u>Durée</u>	<u>Remb capit</u>	<u>Frais</u>	<u>Durée restante</u>	<u>Capit restant dû</u>
<u>2012</u>	Ancien chai	250 000 €	15 a	16 667 €	300 €	3 a	50 000 €
<u>2020</u>	Mais. Siuroles	179 500 €	15 a	11 967 €	790 €	11 a	131 634 €
<u>2021</u>	Imm. Laporta	308 000 €	15 a	20 534 €	1 479 €	12 a	246 400 €
<u>2021</u>	Mais. Comas	40 000 €	15 a	2 667 €	192 €	12 a	32 000 €
<u>2022</u>	Mais. Margail	159 500 €	15 a	10 633 €	829 €	13 a	138 233 €
<u>2023</u>	Imm. Capdellayre	70 000 €	15 a	4 667 €	392 €	14 a	65 333 €
<u>2024</u>	25 rue Dr Soucaïl	40 000 €	15 a	2 667 €	240 €	15 a	40 000 €
	29 Rue Dr Soucaïl	35 000 €	15 a	} actes non signés rembours à cpter 2026		15 a	
	2 Rue Pau Berga	60 000 €	15 a			15 a	
	3 Place Nation	46 500 €	15 a			15 a	
					<b>69 802 €</b>	<b>4 222 €</b>	

Pour rappel, les maisons Moner et Gutierrez ont été rétrocédées à la Commune en 2021.

Pour l'ex 2025, le montant des annuités à rembourser à l'EPFL PM est de 69 802 € (compte 27 – Dépenses d'investissement) ; les frais (0.60% du capital restant dû) d'un montant de 4 222 € étant imputés en dépenses de fonctionnement – compte 6226.

## LES BUDGETS ANNEXES (Mont HT)

**Lotissement communal « El Vinyer »**, Route d'Estagel qui comprend 10 lots est terminé.

Rappel :

Sur l'exercice 2020 : 9 459 € de dépenses (HT) ont été réalisées correspondant à la phase APS/Projet/Permis d'aménager ainsi qu'à la réalisation d'une notice hydraulique (Honoraires BE2T /ALBA).

Sur l'exercice 2021, des frais de bornage ont été réglés pour un montant de 950 € au géomètre, M. Romero ainsi que les intérêts (664.84 €) du prêt court terme -remboursable en 2024- réalisé auprès de la Caisse Rég. du Crédit Agricole.

En 2022, le terrain d'assiette a été acquis pour un montant de 252 600 € (soit 5 052 m<sup>2</sup> à 50 €).

6 292 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre et de mission SPS ont été payés ainsi que 231 549 € de travaux. En recettes, seul l'emprunt à court terme (fin au 10-09-2024) de 550 000 € a été réalisé au taux 0.50 % afin de financer les travaux dans l'attente de la vente des lots.

Le prix de vente des parcelles a été fixé par le conseil municipal du 03/03/2022 à 220 € /m<sup>2</sup>.

En 2023 : 9 422 € mandatés au 6045 dont 5 540 € à M. Romero, géomètre, 1 995 € pour solde de la maîtrise d'œuvre, 1 400 € de taxe d'aménagement (2<sup>e</sup> échéance) et 487 € de publication marché.

Au compte 605 : 13 575 € pour solde des marchés de travaux

Au 66111 : 2 750 € d'intérêts de l'emprunt court terme –

En recettes de fonctionnement, compte 7015 : encaissement de tous les lots vendus pour 664 508 € HT.

En 2024 : en recettes de fonctionnement, remboursement Enedis au compte 75811 pour un montant de 10 932.07€ HT ainsi qu'une régularisation de centimes de TVA pour 0.38 € -

En dépenses de fonctionnement, 4 000 € HT ont été réglés pour le solde des travaux et 4 555 € pour le câblage télécom à la Sté Orange ainsi que 2 062.50 € d'intérêts d'emprunt court terme jusqu'à la date de remboursement de celui-ci en septembre 2024 –

Le rachat des parties communes (VRD) par le budget principal au budget annexe, calculé au coût de production est de 170 799.68 € ; Cela constitue une dépense pour le budget principal et une recette de fonctionnement pour le budget annexe -

Au final, l'excédent de clôture reversé à la Commune est de 301 836 .69 € soit un solde positif, après rachat des VRD pour la commune de 131 007.01 €.

Ce budget a été clôturé au 31/12/2024 comme prévu -

**La zone artisanale économique de proximité (ZAE « La Branca del Mas »)**, située à l'entrée Ouest, d'une surface d'environ 4 100 m<sup>2</sup> comprenant 4 lots. Le montant prévisionnel de cette opération était de 217 465 € HT. Cette opération est achevée depuis plusieurs mois.

Rappel :

En 2020, montant de dépenses réalisées de 150 603.98 € HT (30 354 € acquisition du terrain d'assiette de la ZAE / 107 227 € sur les travaux et 13 023 € d'honoraires maîtrise d'œuvre).

Aucune vente réalisée en 2020 (obtention des permis de construire purgés de tous recours par les acheteurs avant signature acte de vente).

Sur l'exercice 2021, 51 867.74 € de travaux réalisés.

En recettes, 2 lots sur 4 vendus au 31/12/2021 pour un montant de 106 763.60 € HT.

En 2022, les 2 derniers lots ont été vendus –

En 2023 : aucune opération : régularisation du lot 1 (Notaire) attendue mais non réglée – 11 686.40 € HT

En 2024 : en recettes de fonctionnement, régularisation (assurance du notaire) de la vente du lot 1 pour un montant de 11 686.40 € HT ainsi qu'un remboursement de frais d'actes notariés de 12.05 € –

En dépenses de fonctionnement, 345 € HT ont été réglés pour solde des travaux -

Le rachat des parties communes (VRD) par le budget principal au budget annexe, calculé au coût de production est de 40 417.45 € ; Cela constitue une dépense pour le budget principal et une recette de fonctionnement pour le budget annexe -

Au final, l'excédent de clôture reversé à la Commune est de 46 518.86 € soit un solde positif, après rachat des VRD pour la commune de 6 101.41 €.

Ce budget a également été clôturé au 31/12/2024 comme prévu -

\*\*\*\*\*